



Assemblée générale

Distr. générale
12 mars 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Points 140 et 146 de l'ordre du jour

Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne

Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Activités du Bureau des services de contrôle interne concernant les opérations de maintien de la paix pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

Rapport du Bureau des services de contrôle interne

Résumé

Soumis en application des résolutions 48/218 B [par. 5 e)], 54/244 (par. 4 et 5), 59/272 (par. 1 à 3) et 64/263 (par. 1) de l'Assemblée générale, le présent rapport rend compte des activités de contrôle des opérations de paix menées par le Bureau des services de contrôle interne entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012.

En 2012, le Bureau a établi 160 rapports sur les opérations de paix. Ces rapports contenaient 305 recommandations visant à renforcer les procédures de contrôle interne et les mécanismes de responsabilisation et à accroître l'efficacité et l'efficience des opérations, dont 42 recommandations considérées comme étant capitales pour l'Organisation. Pour le rapport sur les activités menées par le Bureau entre le 1^{er} juillet 2011 et le 30 juin 2012 dans des domaines autres que le contrôle des opérations de maintien de la paix, voir A/67/297 (Part I) et Add.1.



Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
I. Introduction	4
II. Aperçu général	4
A. Division de l'audit interne	4
B. Division des investigations	7
C. Division de l'inspection et de l'évaluation	11
D. Effectifs	12
E. Obstacles aux travaux du Bureau des services de contrôle interne	12
III. Résultats du contrôle	12
A. Classification des résultats du contrôle	12
B. Résultats du contrôle par département/mission	13

Avant-propos

J'ai le plaisir de présenter à l'Assemblée générale le rapport sur les activités relatives aux opérations de maintien de la paix que le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a menées pendant les 12 mois qui se sont terminés le 31 décembre 2012.

La période considérée a été particulièrement difficile pour la Division des investigations. À l'issue de la mise en œuvre du projet pilote prévu dans la résolution 63/287 de l'Assemblée générale, le BSCI a établi un rapport détaillé sur les enseignements tirés de l'expérience et a formulé, dans le cadre de l'établissement du budget 2013-2014, une proposition de restructuration de la Division. Celle-ci prévoit la création, lorsque le volume des enquêtes le justifie, d'équipes basées dans des missions, ainsi que d'équipes régionales dotées de qualifications spécialisées et de ressources supplémentaires qui seront déployées à titre temporaire dans d'autres missions pour mener des enquêtes et apporter des renforts ponctuels aux équipes basées dans les missions. Le BSCI est persuadé que la mise en œuvre de cette proposition améliorera les conditions de travail des enquêteurs, mais comme toute perspective de changement crée des incertitudes, il s'emploie à dialoguer avec son personnel et ses clients afin de gérer leurs attentes.

Je suis reconnaissante à la direction et au Secrétaire général d'avoir apporté leur concours et leur appui aux activités menées par le BSCI durant la période considérée. Je suis convaincue que l'intérêt porté par le Comité de gestion aux constatations issues des activités de contrôle a renforcé l'efficacité du Bureau en attirant l'attention sur ces constatations et sur les mesures prises par l'administration pour régler les problèmes signalés. La volonté de la direction de participer de manière constructive aux activités de contrôle interne et d'associer le BSCI aux débats stratégiques portant sur la gestion, fût-ce en lui permettant d'y assister en tant qu'observateur, aide tout particulièrement le Bureau dans sa recherche de solutions durables aux problèmes et défis pressants auxquels l'Organisation fait face.

Je remercie également les membres du personnel du BSCI du dévouement et du professionnalisme dont ils font preuve et de leur détermination à obtenir des résultats dans des circonstances souvent difficiles, résultats dont ils ont tout lieu d'être fiers.

La Secrétaire générale adjointe
aux services de contrôle interne
(Signé) Carman L. Lapointe

I. Introduction

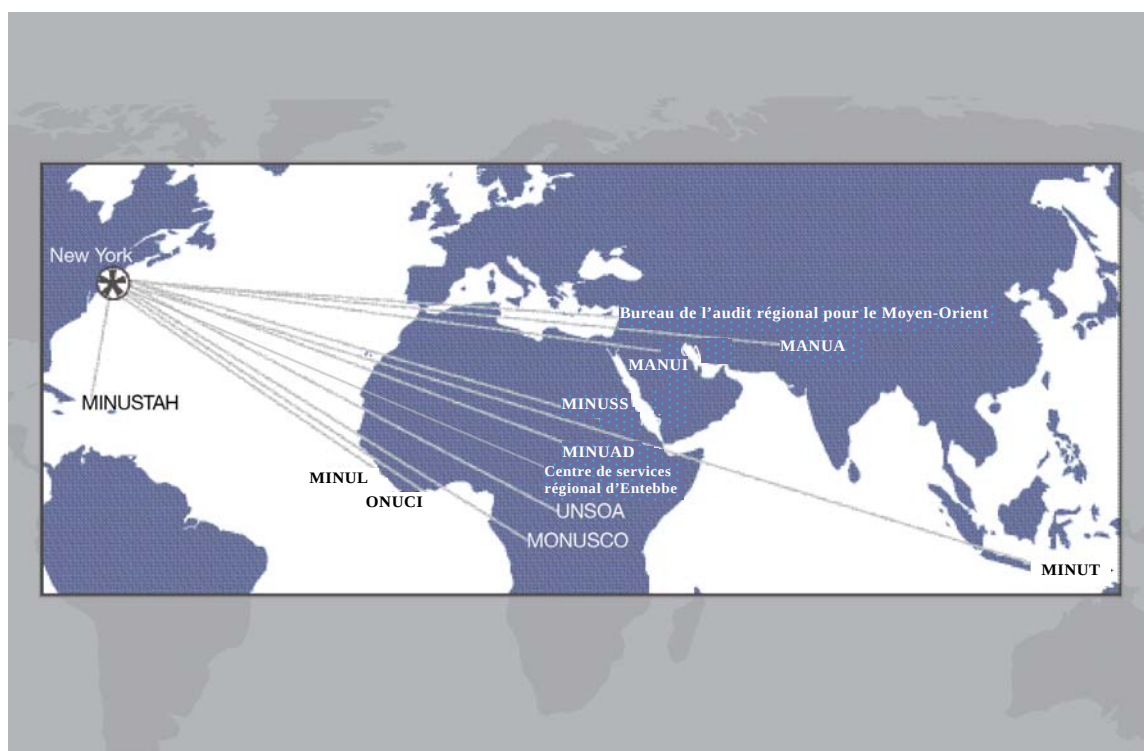
1. Au cours de la période considérée, qui va du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a publié 160 rapports sur les opérations de paix, dont 64 rapports d'audit interne, 94 rapports d'enquête et 2 rapports d'évaluation.
2. La partie du rapport d'activité du Bureau qui suit porte uniquement sur les opérations de paix des Nations Unies, à savoir les activités menées par le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, les missions de maintien de la paix relevant de ces départements et les missions politiques spéciales et missions de consolidation de la paix conduites par le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix avec l'appui du Département de l'appui aux missions et du Département de la gestion. Le rapport consacré aux activités du Bureau autres que celles liées au maintien de la paix pour la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 figure dans les documents A/67/297 (Part I) et Add.1.

II. Aperçu général

A. Division de l'audit interne

3. Le Service de l'audit des activités de maintien de la paix de la Division de l'audit interne exerce ses activités depuis New York ainsi que par l'intermédiaire d'auditeurs résidents affectés au Centre de services régional d'Entebbe et dans 10 missions et 1 bureau (voir fig. I), à savoir la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) et le bureau pour le Moyen-Orient, qui s'occupe de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO), de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). Le bureau des auditeurs résidents créé à Entebbe est composé d'une petite équipe chargée de contrôler la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions et d'une autre équipe qui s'occupe des activités des trois grandes missions (la MINUAD, la MINUSS et la MONUSCO).

Figure I
Bureaux des auditeurs résidents du BSCI



4. Le Service de l'audit des activités de maintien de la paix, basé à New York, est chargé de superviser les travaux des auditeurs résidents, à qui il fournit en outre un appui technique et administratif, et de contrôler les activités du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions et du Département des affaires politiques ainsi que celles des petites missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales où il n'y a pas d'auditeur résident. Il bénéficie du concours de spécialistes de la Section des missions spéciales et de la Section de l'audit des technologies de l'information et des communications. Les connaissances techniques de ces experts viennent étayer le travail des auditeurs résidents, ce qui permet d'effectuer un contrôle cohérent et approfondi dans les domaines multisectoriels.

Renforcement de l'efficacité des rapports d'audit interne

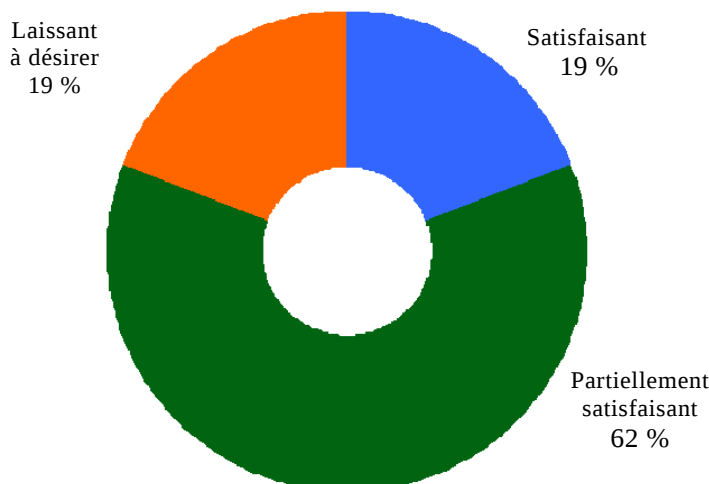
5. Dans le cadre des efforts continus qu'elle déploie pour améliorer ses méthodes et procédures de travail, la Division de l'audit interne a pris les mesures décrites ci-après.

6. **Notation.** Depuis juillet 2011, les opinions générales formulées dans les rapports de la Division de l'audit interne sont assorties de notes sur l'efficacité et l'efficience des procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne examinées. Ces notes (« satisfaisant », « partiellement satisfaisant » ou « laissant à désirer ») indiquent clairement le degré d'assurance fourni par l'audit réalisé, y compris l'importance des insuffisances constatées. On trouvera à la

figure II ci-après la répartition des notes attribuées dans les 64 rapports d'audit consacrés aux opérations de paix durant la période considérée.

Figure II

Répartition des notes attribuées dans les 64 rapports d'audit consacrés aux opérations de paix établis durant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012



7. **Amélioration du suivi de l'application des recommandations.** Le BSCI suit attentivement et régulièrement la mise en œuvre des recommandations non encore appliquées. L'application des recommandations capitales est examinée tous les trois mois, et celle des recommandations importantes, une fois par an. L'état d'avancement de l'application des recommandations est décrit dans les rapports d'activité trimestriels que le Bureau présente à la direction ainsi que dans l'additif à la partie I du rapport annuel qu'il publie durant la partie principale de la session de l'Assemblée générale. En 2012, la Division de l'audit interne a formulé 248 recommandations concernant les opérations de paix, dont 33 recommandations capitales et 215 recommandations importantes. On trouvera au tableau 1 ci-après la répartition de ces recommandations, ventilées par département/mission et par degré d'importance.

Tableau 1

Nombre de recommandations capitales ou importantes relatives aux opérations de paix formulées dans le cadre des audits réalisés en 2012

Entité examinée	Recommandations capitales	Recommandations importantes	Total
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive		5	5
Département de l'appui aux missions	3	28	31

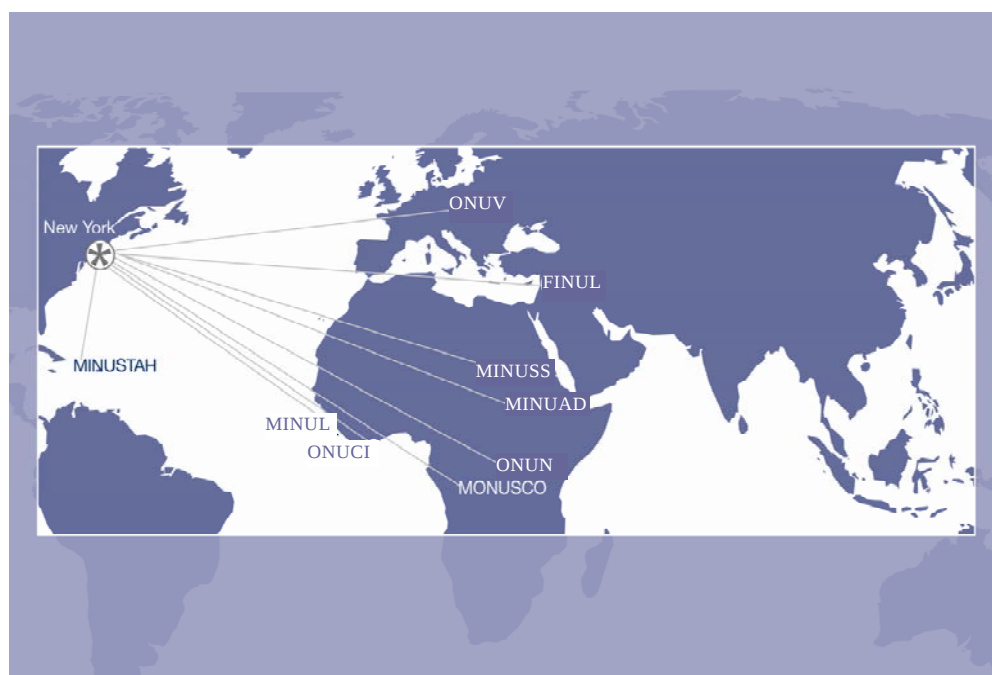
<i>Entité examinée</i>	<i>Recommandations capitales</i>	<i>Recommandations importantes</i>	Total
Département des affaires politiques	2	13	15
Département des opérations de maintien de la paix		14	14
FINUL		4	4
MANUA	1	7	8
MANUI	6	13	19
MINUAD	7	20	27
MINUL	3	23	26
MINUS		1	1
MINUSS	2	5	7
MINUSTAH	2	18	20
MINUT		10	10
MONUSCO	4	26	30
ONUCI		8	8
UNFICYP		4	4
UNSCO		9	9
UNSOA	3	7	10
Total	33	215	248

8. **Audits horizontaux.** La Division de l'audit interne recourt davantage aux audits horizontaux pour recenser les points forts et les points faibles communs aux opérations de paix, vérifier si les politiques et instructions nécessaires ont été élaborées et mises en œuvre et déterminer si le suivi et les contrôles effectués sont suffisants. Les audits horizontaux ont fait ressortir la nécessité d'examiner les politiques et de modifier les procédures en place et ont facilité la mise en commun des connaissances. En 2012, le BSCI a établi un rapport d'audit horizontal sur la mesure dans laquelle les systèmes informatiques permettaient de mettre en place les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et le progiciel de gestion intégré Umoja dans les missions de maintien de la paix. Cinq autres rapports d'audit horizontal, en cours d'élaboration, seront achevés en 2013; ils porteront sur : a) le matériel appartenant aux contingents; b) la gestion des déchets; c) la gestion des rations; d) la préparation au passage aux normes IPSAS; e) l'application de ces normes.

B. Division des investigations

9. La Division des investigations, dont le siège est à New York, exerce également ses activités dans deux centres régionaux (à Nairobi et à Vienne) et par l'intermédiaire d'enquêteurs résidents présents dans sept missions de maintien de la paix, à savoir la MONUSCO, la MINUL, la MINUSTAH, la MINUAD, l'ONUCI, la MINUSS et la FINUL (voir fig. III). Les enquêtes concernant d'autres missions sont menées par des enquêteurs basés au Siège ou dans les centres régionaux.

Figure III
Bureaux de la Division des investigations



Procédure d'investigation

10. Le Comité de tri des dossiers décide de la suite à donner aux plaintes reçues en suivant une démarche analytique vérifiable dans le cadre de laquelle il examine les informations qui lui ont été fournies, il considère la portée initiale d'une éventuelle enquête, les normes juridiques applicables, la question de savoir si la plainte est recevable et si la Division est compétente pour la traiter, et la nécessité éventuelle de recourir aux services d'enquêteurs experts et de recueillir des renseignements complémentaires. Le Comité peut prendre les décisions suivantes : a) ordonner l'ouverture d'une enquête par le BSCI; b) classer la plainte pour information; c) renvoyer l'affaire à l'instance compétente; d) suspendre sa décision dans l'attente d'éclaircissements; e) procéder à un examen plus approfondi.

11. Les résultats des enquêtes sont classés en huit catégories : achats; gestion; stocks/matériel; personnel; finances; programmes; harcèlement sexuel; et exploitation et atteintes sexuelles. Si les faits sur lesquels le BSCI enquête concernent la plupart du temps les achats, les finances et l'exploitation et les atteintes sexuelles, les missions de maintien de la paix peuvent néanmoins connaître des problèmes relevant de toutes ces catégories. Les plaintes concernant des infractions mineures ayant trait à la gestion, aux stocks ou au matériel et au personnel sont renvoyées au bureau compétent, seuls les faits susceptibles d'avoir de graves incidences sur le fonctionnement ou les finances de l'Organisation donnant lieu à une enquête par le BSCI. Les questions d'irrégularités dans les achats restent prioritaires compte tenu des risques financiers qu'elles entraînent et de leur impact potentiel sur l'intégrité des systèmes organisationnels.

12. À l'issue d'une enquête, la Division peut établir trois types de rapport différents : un rapport d'enquête, lorsque les allégations soulevées sont corroborées par les investigations du BSCI; un rapport concernant les contingents, dans lequel, par l'intermédiaire du Département de l'appui aux missions, elle présente au gouvernement d'un pays fournisseur de contingents les preuves que des soldats de la paix du pays concerné ont commis une infraction; ou un rapport de clôture, établi lorsque les allégations soulevées ne sont pas étayées par les investigations du Bureau.

13. En 2012, la Division des investigations a vidé 95 affaires concernant des opérations de paix et établi 94 rapports, dont 42 rapports de clôture, 25 rapports concernant les contingents et 27 rapports d'enquête. Soixante-neuf plaintes ont donné lieu à une enquête, soit 42 % de moins que durant l'année précédente. Cette diminution s'explique en grande partie par la baisse du nombre d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Au 31 décembre 2012, la Division enquêtait sur 122 affaires (voir tableau 2).

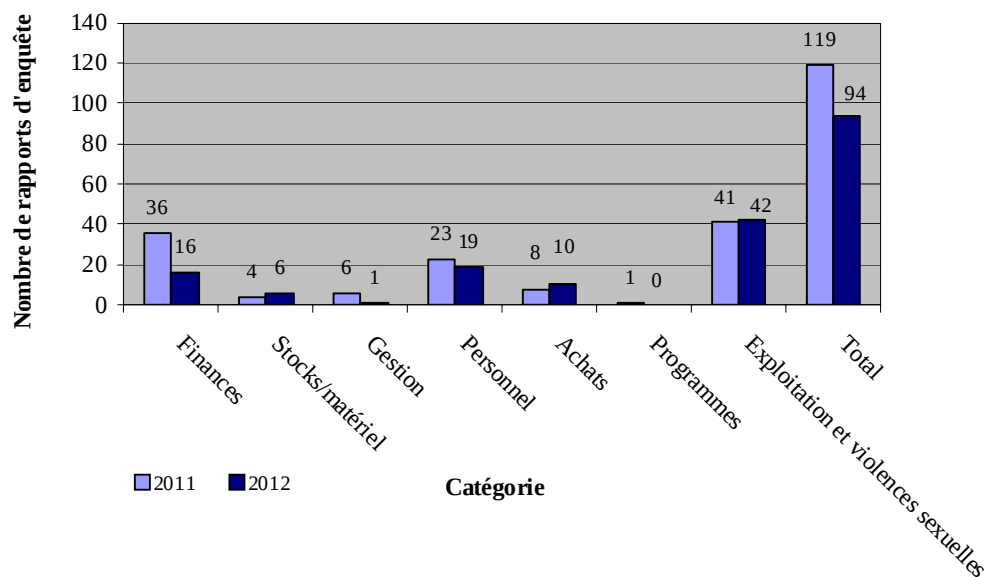
Tableau 2
Enquêtes portant sur des opérations de paix

Année	Enquêtes			
	Déjà en cours en début d'année	Ouvertes en cours d'année	Clôturées en cours d'années ^a	Toujours en cours en fin d'année
2011	139	119	110	148
2012	148	69	95	122

^a Pour des raisons de calendrier, le nombre d'enquêtes clôturées peut ne pas correspondre au nombre de rapports établis.

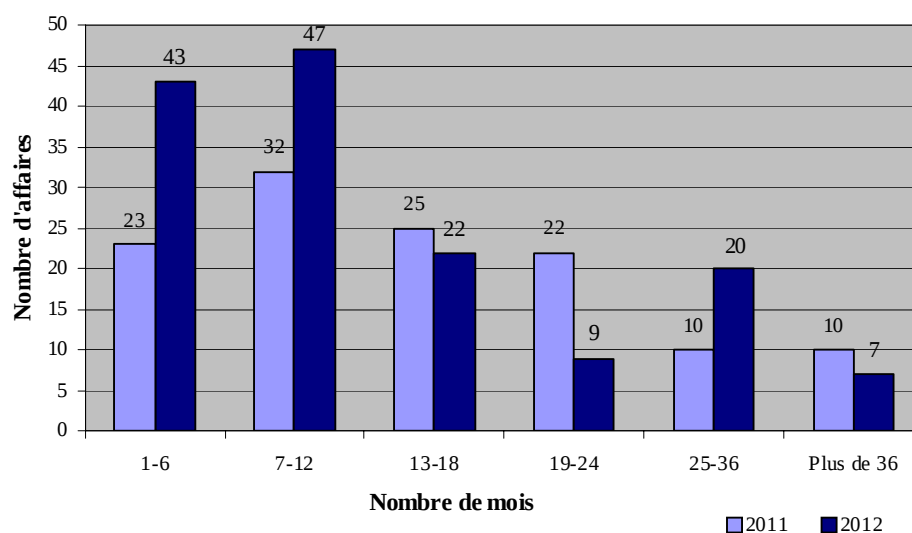
14. L'exploitation et les atteintes sexuelles restent un sujet de grave préoccupation. Ces infractions sont le plus souvent commises par des agents en tenue. Sur le nombre total de rapports d'enquête établis, 45 % portaient sur des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des mineurs ou de relations sexuelles non consenties (ce qui correspond à 42 affaires, soit une de plus que l'année précédente). La figure IV donne la répartition des rapports d'enquête établis, par catégorie.

Figure IV
Nombre de rapports d'enquête concernant les opérations de paix établis en 2011 et 2012, par catégorie



15. Au 31 décembre 2012, 67 enquêtes relatives à des opérations de paix étaient en cours depuis 12 mois ou plus, contre 58 au 31 décembre 2011. La figure V montre depuis combien de mois les enquêtes en cours au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012 étaient ouvertes.

Figure V
Enquêtes relatives aux opérations de paix en cours au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012 (nombre de mois)



16. Si le nombre d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles a diminué, il reste néanmoins des efforts à faire dans l'application de la politique de tolérance zéro. Le BSCI estime que les membres du personnel d'encadrement (civils, militaires et personnel de police) doivent activement s'employer à faire respecter les politiques et directives des Nations Unies relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans leurs services ou unités, puisqu'ils donnent le ton à leurs subordonnés. Ils doivent lutter diligemment contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et être tenus responsables des infractions commises par le personnel qu'ils supervisent. Il faut pour cela qu'ils soient dûment formés et sensibilisés et qu'ils signalent immédiatement toute infraction. Les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles montrent qu'aucune mesure n'a été prise pour dissuader ce type de comportement.

17. L'Organisation doit surveiller de plus près la mise en œuvre des mémorandums d'accord et les mesures prises pour punir les infractions commises par les membres du personnel des Nations Unies, les experts en mission et les militaires déployés dans les opérations de maintien de la paix, d'autant que les victimes de ces infractions sont justement les personnes que l'Organisation cherche à protéger parce qu'elles sont particulièrement vulnérables. Le BSCI est encouragé par les efforts continus déployés par le Secrétaire général pour régler ces problèmes, et notamment faire appliquer à la lettre les dispositions des mémorandums d'accord et s'assurer que les parties concernées communiquent de manière plus transparente les mesures prises et les résultats obtenus.

18. En fin de compte, pour que le BSCI puisse répondre efficacement aux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles et d'autres infractions graves, il doit recevoir rapidement des informations précises sur chaque infraction, notamment l'identité des auteurs présumés, et pouvoir compter sur la disponibilité et la coopération de ceux-ci pendant son enquête.

C. Division de l'inspection et de l'évaluation

19. En 2012, la Division a évalué les risques afférents aux opérations de maintien de la paix non plus en examinant les différentes missions dans leur ensemble, mais en s'intéressant aux problèmes susceptibles de les concerner toutes. Elle est en effet partie du principe que, compte tenu de la nature complexe et multidimensionnelle du maintien de la paix, elle devait analyser les risques dans l'ensemble des opérations plutôt que de se concentrer sur telle ou telle mission, ce qui permettrait de tirer des enseignements de l'expérience et de mettre en commun les pratiques efficaces.

20. Cette nouvelle manière de procéder devrait aider la Division à repérer les problèmes communs à différentes opérations et missions, à recenser les bonnes pratiques qui mériteraient d'être mises en commun et à examiner des thèmes faisant l'objet d'un débat à l'échelle intergouvernementale. Cependant qu'elle met cette nouvelle démarche en place, elle pourra néanmoins procéder à l'évaluation de l'exécution du programme d'une mission donnée, en tant que de besoin, sur la base de ses analyses des risques.

21. En 2012, la Division a présenté deux rapports à l'Assemblée générale : un rapport d'évaluation de l'exécution du programme et des résultats obtenus concernant les activités de maintien de la paix des Nations Unies dans la République démocratique du Congo (A/66/741), et un rapport d'évaluation de l'exécution du

programme de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (A/66/740 et Corr. 1). Ces rapports contenaient 18 recommandations (12 capitales et 6 importantes).

D. Effectifs

22. Le BSCI s'efforce toujours de réduire son taux de vacance de postes. Au 31 décembre 2012, le taux de vacance des postes liés au contrôle des opérations de maintien de la paix était de 18 %, soit 7 % de moins que l'année précédente. Le Bureau continue d'améliorer sa stratégie de recrutement et recourt davantage aux fichiers de candidats présélectionnés.

Tableau 3

Taux de vacance de postes au Bureau des services de contrôle interne en 2011 et 2012

	Au 31 décembre 2011		Au 31 décembre 2012	
	Postes	Pourcentage	Postes	Pourcentage
Division des investigations	16	28	16	18
Division de l'audit interne	21	24	11	20
Division de l'inspection et de l'évaluation	1	33	0	0
Services administratifs	0	0	0	0
Total	38	25	27	18

E. Obstacles aux travaux du Bureau des services de contrôle interne

23. En 2012, rien n'est venu limiter la portée des travaux du BSCI ni compromettre l'indépendance de ce dernier.

III. Résultats du contrôle

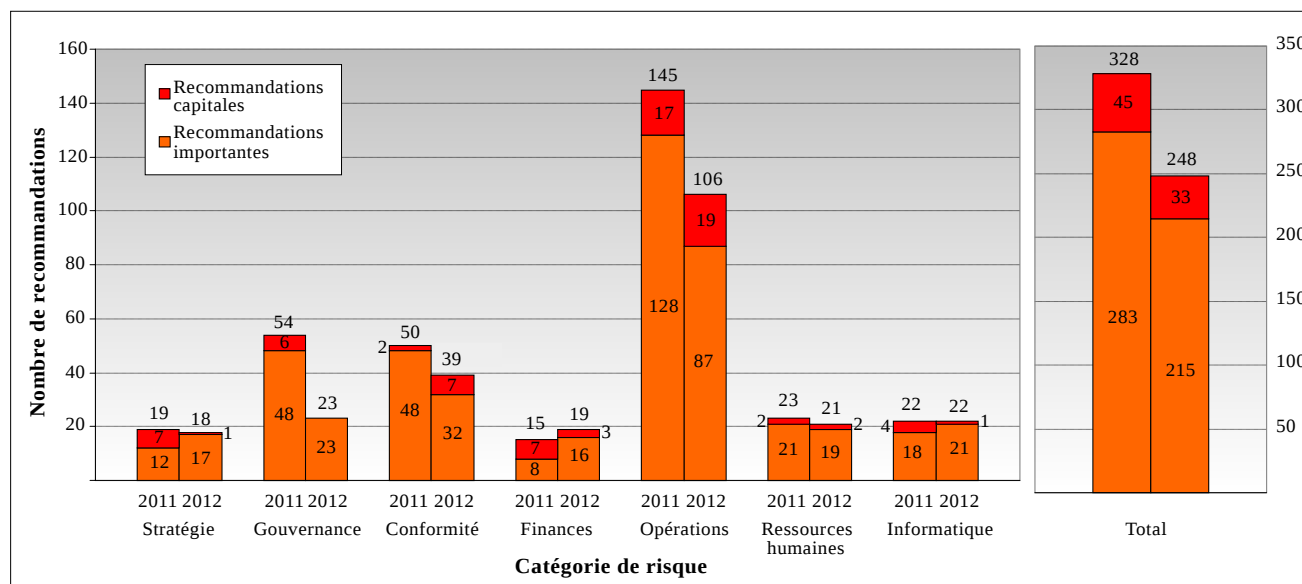
A. Classification des résultats du contrôle

24. Les résultats du contrôle sont classés en sept catégories de risque : stratégie, gouvernance, conformité, finances, opérations, ressources humaines et informatique¹. Comme celles de 2011, les recommandations de 2012 relevaient en majorité de la catégorie des risques liés aux opérations (voir fig. VI ci-après).

¹ Ces catégories sont définies au paragraphe 30 du document coté A/67/297 (Part I).

Figure VI

Recommandations adressées aux opérations de maintien de la paix en 2011 et 2012, par catégorie de risque



B. Résultats du contrôle par département/mission

Questions transversales : activités de contrôle interne

État de préparation opérationnelle des systèmes informatiques des missions de maintien de la paix à l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et à la mise en place d'Umoja

25. Pendant la période considérée, le BSCI a contrôlé l'état de préparation des systèmes informatiques de la MANUI, de la MINUAD et de la MONUSCO à l'application des normes IPSAS et à la mise en place d'Umoja. Les principaux résultats de ce contrôle sont présentés ci-dessous.

a) Risque lié à la gouvernance

Recommandations capitales

26. *Contrôle de l'état de préparation des systèmes informatiques des missions de maintien de la paix à l'application des normes IPSAS et à la mise en place d'Umoja (AT2012/615/01).* La MINUAD n'avait pas adopté et diffusé le plan de continuité des opérations qu'elle avait élaboré en juillet 2011 pour l'ensemble de la Mission. En outre, le plan de continuité des opérations et le plan antisinistre ne couvraient pas les quatre secteurs de la Mission, les équipes de pays des Nations Unies et des secteurs à haut risque tels que la gestion des activités médicales ou des carburants. Le plan antisinistre n'avait pas été arrêté et formellement adopté par l'équipe chargée de la gestion et devait être revu de sorte à être conforme au plan de continuité des opérations. Un test du plan antisinistre conduit en juin 2011 a montré

que le délai de reprise des activités n'avait pas été respecté. Un plan antisinistre qui n'aurait pas été vérifié pourrait empêcher la Mission de rétablir les systèmes les plus importants, de récupérer les données essentielles et de poursuivre ses opérations. Le BSCI a recommandé que la MINUAD revoie son plan antisinistre, l'aligne sur son plan de continuité des opérations et l'adopte en veillant à ce que tous les secteurs à haut risque soient couverts. La MINUAD a accepté la recommandation du BSCI et a mis son plan antisinistre en œuvre en novembre 2012.

b) Risque financier

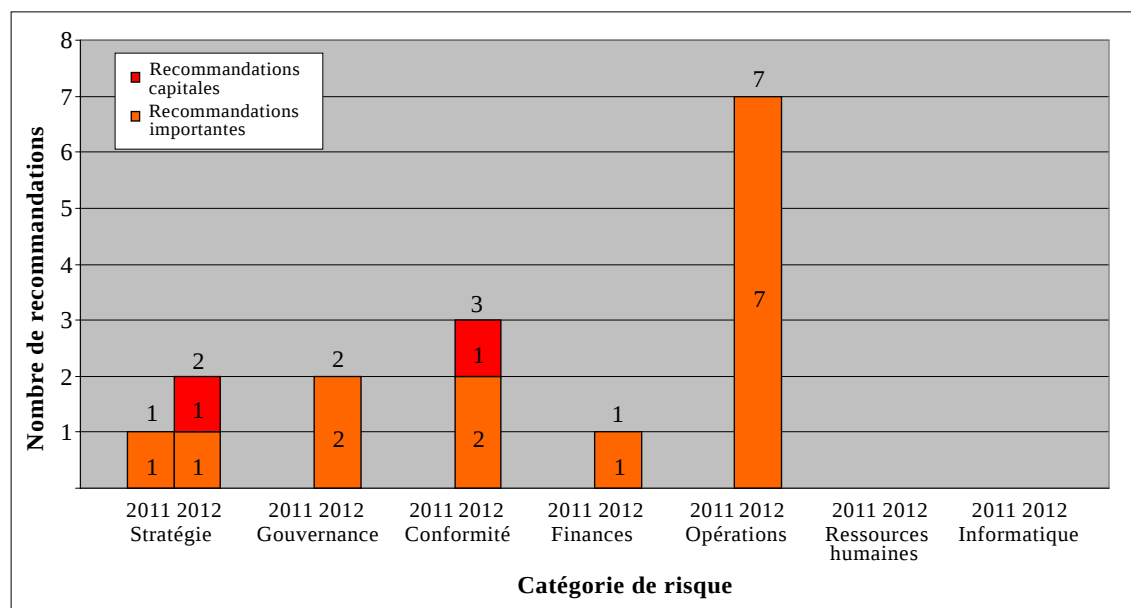
Recommandations capitales

27. *Contrôle de l'état de préparation des systèmes informatiques des missions de maintien de la paix à l'application des normes IPSAS et à la mise en place d'Umoja (AT2012/615/01).* La MANUI, la MINUAD et la MONUSCO n'avaient pas de système informatique permettant de recueillir les données nécessaires à l'application des normes IPSAS, telles que : a) les frais d'assurance et le coût des mouvements d'actifs; b) la valeur des biens durables; c) le coût de la main-d'œuvre employée à la production des biens de la Mission. Cela était dû au fait que le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (BPPBC) et la Division de l'informatique et des communications du Département de l'appui aux missions n'avaient pas établi les modalités pratiques et les méthodes de saisie des données nécessaires à l'application des normes IPSAS. Du fait de l'absence de méthode de collecte des données nécessaires, les soldes d'ouverture IPSAS risquent de ne pas être exacts ou disponibles en temps voulu. La MANUI, la MINUAD et la MONUSCO ont accepté la recommandation leur demandant de coopérer avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et la Division de l'informatique et des communications en vue de déterminer comment le coût des actifs pourrait être enregistré. Dans l'attente du déploiement d'Umoja, le Bureau a trouvé des arrangements transitoires, en coordination avec l'équipe d'Umoja, les bureaux extérieurs et d'autres départements, dont le Département de l'appui aux missions. Parmi les arrangements figurait notamment l'évaluation de solutions informatisées de saisie des données qui seront nécessaires à l'application des normes IPSAS.

Département des affaires politiques

Figure VII

**Recommandations adressées au Département des affaires politiques
en 2011 et 2012, par catégorie de risque**



28. En 2012, le BSCI a adressé au Département des affaires politiques deux rapports d'audit contenant 15 recommandations (voir fig. VII) :

- *Division de l'assistance électorale (AP2011/560/03);*
- *Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) (AP2011/560/02).*

Les principaux résultats sont présentés ci-après.

a) Risque stratégique

Recommandations importantes

29. *Contrôle de la Division de l'assistance électorale (AP2011/560/03).* Le Département des affaires politiques et le Programme des Nations Unies pour le développement ont publié en 2001 une note d'orientation, actualisée en 2010, dans laquelle ils établissaient leurs rôles et responsabilités en matière d'assistance électorale. Les rôles et responsabilités des autres départements et organismes participant à l'assistance et à l'appui opérationnel électoraux n'étaient pas définis dans la note, d'où un risque de redondances et d'inefficacité en matière de gouvernance et d'établissement de rapports. En 2011, le mécanisme interinstitutions de coordination pour l'assistance électorale des Nations Unies dirigé par la Division de l'assistance électorale a rédigé un projet de document sur la délimitation des rôles et responsabilités, sans toutefois le parachever. Le BSCI a recommandé à la Division de mettre la dernière main au cadre d'orientation de la coopération et de la coordination des entités des Nations Unies ayant une vocation d'assistance

électorale. La Division a accepté la recommandation et a prévu d'arrêter la version définitive du cadre d'orientation en 2013.

b) Risque lié aux opérations

Recommandations importantes

30. *Contrôle du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (AP2011/560/02).* Il n'existait pas de registre montrant le nombre et le type d'actifs transférés au BINUCSIL par la mission qui l'avait précédé, à savoir le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone. Les chefs de Groupe n'avaient pas confié aux responsables des actifs la responsabilité de leur gestion courante, ce qui a produit les résultats suivants : a) mouvements d'actifs et écarts constatés pendant les inventaires non enregistrés ou non actualisés dans Galileo; b) localisation inexacte des actifs dans les registres d'inventaire; c) retards dans la passation par profits et pertes d'actifs d'une valeur estimée à plus de 5 millions de dollars. Le BSCI a recommandé au BINUCSIL de procéder à un inventaire physique complet et d'actualiser ses registres en conséquence. Le BINUCSIL a accepté la recommandation et l'a mise en œuvre.

c) Risque de défaut de conformité

i) Recommandations capitales

31. *Contrôle du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (AP2011/560/02).* Le BINUCSIL n'avait pas suivi le Manuel des achats dans un certain nombre de cas, à savoir : a) six contrats avaient été conclus, sans mise en concurrence, avec des fournisseurs ne remplissant pas les critères permettant d'obtenir l'agrément des fournisseurs; b) le Chef de la Section des achats avait signé trois contrats fixant des montants plafonds, de 814 834 dollars, 1 815 652 dollars et 105 000 dollars, qui dépassaient le montant plafond de 50 000 dollars autorisé dans les contrats conclus par une personne exerçant des pouvoirs délégués en matière d'achats; c) des contrats et leurs avenants avaient été signés après la date de leur entrée en vigueur; d) des garanties de bonne fin avaient été reçues avec retard; e) certains achats n'avaient pas été soumis à l'examen du comité local des passations de marchés. Le BSCI a recommandé que le BINUCSIL suive le Manuel des achats et respecte les limites des pouvoirs qui lui sont délégués. Le BINUCSIL a accepté la recommandation et l'a mise en œuvre.

ii) Recommandations importantes

32. *Contrôle de la Division de l'assistance électorale (AP2011/560/03).* En octobre 2010, la Division de l'assistance électorale a élaboré un plan biennal d'établissement et de publication d'une série de documents de politiques et de bonnes pratiques électorales. L'objectif était trop ambitieux et, à la fin de la première année, seuls 2 des 55 documents avaient été achevés. L'absence de documents directifs risque d'entraîner des incohérences dans la mise en œuvre des projets d'assistance électorale. Le BSCI a recommandé que le Département des affaires politiques veille à ce que la Division de l'assistance électorale poursuive et termine l'établissement de la série de documents sur les pratiques électorales à l'échelle du système des Nations Unies avant la fin de 2012, et les distribue à tous les principaux partenaires associés à l'assistance électorale proposée par l'ONU. Le Département a fait savoir qu'un certain nombre de documents de politique électorale

avaient été élaborés et soumis aux partenaires du système des Nations Unies pour observations, au moyen du mécanisme interinstitutions de coordination pour l'assistance électorale des Nations Unies.

d) Risque concernant les ressources humaines

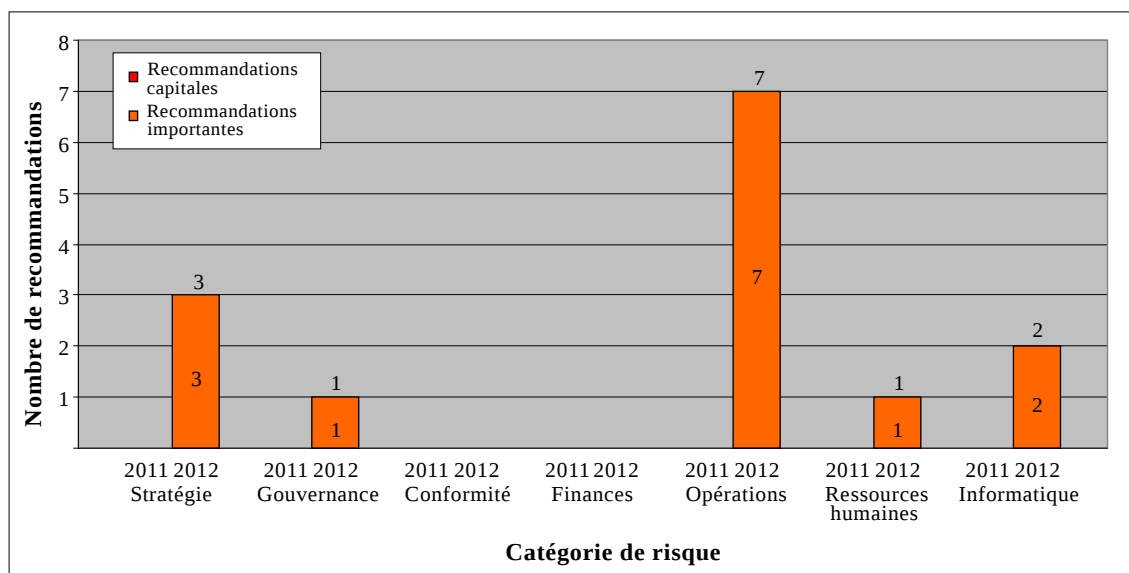
Recommandations capitales

33. *Contrôle du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (AP2011/560/02).* Le BINUCSIL n'a pas correctement évalué ses besoins en personnel, ce qui a nui à sa capacité à mener des activités de base, aussi bien administratives que d'appui. Par exemple, en 2011, il a recruté 20 vacataires et fait appel à 112 sous-traitants, chargés de fonctions administratives et d'appui, notamment les tâches de base de la gestion des états de paie, de la trésorerie et des carburants. Aucun budget n'avait été approuvé pour ce personnel, les recrutements n'apparaissaient pas dans les rapports d'exécution et le Siège n'en avait pas été informé. Il en est résulté que le BINUCSIL, dont le budget autorisait un effectif de 82 personnes, en rémunérait 210, dépassant le montant alloué pour l'appui administratif. Le BSCI a recommandé que le BINUCSIL, avec l'aide du Département des affaires politiques et du Département de l'appui aux missions, examine les arrangements concernant le personnel en vue de déterminer son effectif optimal. À la suite du contrôle, le BINUCSIL a, avec l'aide de ces départements, examiné son tableau d'effectifs et l'état estimé de ses besoins en personnel a été soumis à l'organe délibérant pour décision.

Département des opérations de maintien de la paix

Figure VIII

Recommandations adressées au Département des opérations de maintien de la paix en 2011 et 2012, par catégorie de risque



34. En 2012, le BSCI a adressé au Département des opérations de maintien de la paix quatre rapports d'audit contenant 14 recommandations (voir fig. VIII) :

- *Section des affaires publiques du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions (AP2012/600/01);*
- *Gestion de l'exécution des programmes du Département des opérations de maintien de la paix (AP2011/600/03);*
- *Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité : Service consultatif du droit pénal et des questions judiciaires (AP2012/600/02);*
- *Opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration (AP2011/600/02).*

Les principaux résultats sont présentés ci-dessous.

Risque de défaut de conformité

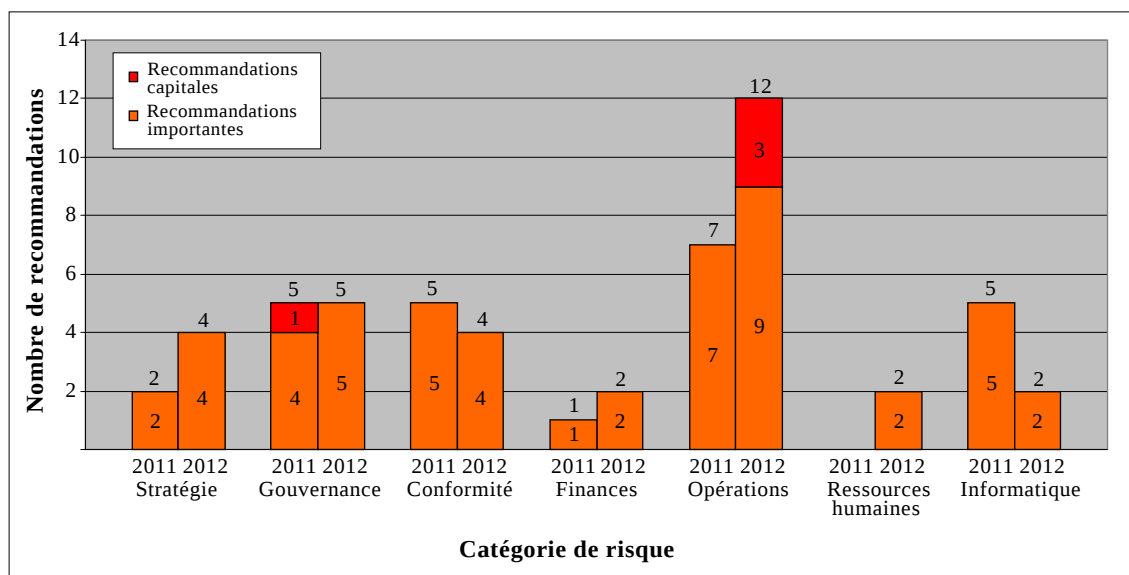
Recommandations importantes

35. *Contrôle de la gestion de l'exécution des programmes du Département des opérations de maintien de la paix (AP2011/600/03).* L'Unité d'évaluation du Département des opérations de maintien de la paix n'a pas procédé au suivi de la mise en œuvre des recommandations qui avaient été adressées au Département, en contravention avec la politique du Département en matière d'auto-évaluation, qui veut un suivi deux fois par an. L'Unité comptait seulement deux experts pour évaluer deux grands départements (Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions) et son budget avait été réduit, passant de 426 000 dollars en 2009-2010 à 320 000 dollars en 2011-2012. Le fait que l'Unité n'ait pas procédé à l'évaluation voulue a nui à la responsabilisation des responsables de programme qui devaient appliquer les recommandations entérinées par la haute direction du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions. Le BSCI a recommandé que les recommandations formulées par l'Unité d'évaluation fassent l'objet d'un suivi régulier. Les deux départements ont accepté cette recommandation et ont fait savoir qu'ils exploraient les moyens d'établir un suivi systématique sans en négliger les incidences financières.

Département de l'appui aux missions

Figure IX

Recommandations adressées au Département de l'appui aux missions en 2011 et 2012, par catégorie de risque



36. En 2012, le BSCI a adressé au Département des opérations de maintien de la paix six rapports d'audit contenant 31 recommandations (voir fig. IX) :

- Mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions (AP2011/615/05);
- Développement, réorganisation et retrait des missions de maintien de la paix (AP2012/615/01);
- Achat de matériel, de logiciels et de services informatiques pour les opérations de maintien de la paix (AT2011/615/02);
- État de préparation des systèmes informatiques à l'application des normes IPSAS (AT2012/615/01);
- Service des transports et des mouvements (AP2011/615/03);
- Contrôle de la gestion des achats et des contrats relatifs aux services de transport aérien de longue durée (AH2011/513/07).

Les principaux résultats sont présentés ci-après.

a) Risque stratégique

Recommandations importantes

37. Contrôle de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions (AP2011/615/05). Le Département de l'appui aux missions n'avait pas défini, dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, le résultat final stratégique de la configuration et la structure organisationnelle de l'appui aux missions. De ce fait, des propositions de transfert et de réorganisation des processus d'appui avaient été

faites sans que les structures et les responsabilités consécutives à la réorganisation aient été définies, d'où la difficulté à évaluer les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions et les incidences organisationnelles et avantages qui pourraient en découler. Le BSCI a recommandé que, une fois le résultat final arrêté, le Département revoie et confirme à nouveau les activités en cours de mise en œuvre de la stratégie globale de manière qu'elles restent conformes aux objectifs fixés. Le Département a accepté la recommandation et a fait savoir que le résultat final visé avait été arrêté et intégré au troisième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/67/633).

b) Risque lié aux opérations

i) Recommandations capitales

38. *Contrôle de la gestion des achats et des contrats relatifs aux services de transport aérien de longue durée (AH2011/513/07).* Il n'y avait pas de cadre de gestion des risques et de planification stratégique pour la gestion des achats et des marchés de services de transport aérien de longue durée. Les achats étaient faits au coup par coup et selon les nécessités, et les besoins similaires n'ont pas été fusionnés, y compris dans une même mission. Les cahiers des charges destinés aux prestataires de services de transport aérien décrivaient les besoins dans des termes tels qu'ils correspondaient souvent à certains types et modèles d'appareil. En outre, les missions demandaient régulièrement des avions pouvant transporter un nombre de passagers et une charge utile qui ne pouvaient être justifiés au regard des habitudes d'utilisation antérieures. Rien ne garantissait donc que les achats de services de transport aérien étaient rentables, efficaces et avantageux. Le BSCI a recommandé que le Département de l'appui aux missions, en coordination avec le Département de la gestion, élabore une stratégie et un plan d'acquisitions concernant les besoins en transport aérien et veille à ce que les cahiers des charges décrivent les exigences en termes de besoins logistiques. Il a également recommandé que les demandes de services de transport aérien soient approuvées sur la base des utilisations historiques et prévisionnelles. Le Département de l'appui aux missions a accepté les recommandations et a fait savoir qu'il établirait rapidement un plan d'acquisition correspondant aux besoins en services de transport aérien, qui servirait de base à une stratégie d'achats. Les départements de l'appui aux missions et de la gestion ont invité des experts à les aider à élaborer un plan pour modifier la méthode d'appel d'offres, en vue d'établir des cahiers des charges fondés sur l'efficacité. Le Département de l'appui aux missions a également demandé que toutes les missions fournissent des justificatifs à l'appui de leurs demandes de services de transport aérien.

ii) Recommandations importantes

39. *Contrôle du développement, de la réorganisation et du retrait des missions de maintien de la paix (AP2012/615/01).* Environ 1,1 million de dollars de biens provenant de la MINURCAT et en cours d'acheminement vers d'autres missions ont été retenus par le transporteur dans le port de Douala (Cameroun) de juillet 2011 à juillet 2012. Il n'y avait pas de calendrier de livraison ou de bon de travaux précisant une date avant laquelle le transporteur était tenu de livrer les marchandises. Il en a résulté que les biens se sont dépréciés et ont pu se détériorer pendant leur entreposage si les conditions n'étaient pas optimales. En outre, une

année plus tard, les missions bénéficiaires n'ont peut-être plus besoin des biens en question pour leurs opérations. Les factures correspondantes du transporteur n'ont pas encore été évaluées par le Département de l'appui aux missions. Le BSCI a recommandé que les délais de livraison soient précisés dans les contrats de fret ou les calendriers de travail et qu'une pénalité soit imposée au transporteur qui ne livrerait pas les marchandises en temps voulu. Le Département de l'appui aux missions a accepté la recommandation et s'est penché sur la question avec le Département de la gestion, qui a confirmé que les délais de livraison lui étaient fournis par le Département de l'appui aux missions et étaient intégrés dans les dossiers d'appel d'offres.

c) **Risque financier**

Recommandations importantes

40. *Contrôle du Service des transports et des mouvements du Département de l'appui aux missions (AP2011/615/03).* Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police n'avaient pas de délai pour soumettre leurs demandes de remboursement liées aux mouvements de contingents, de personnel de police ou de cargaisons. De ce fait, certaines demandes ont été soumises tardivement. Par exemple, une demande d'un montant de 1,3 million de dollars a été soumise en juillet 2011 pour un mouvement qui avait eu lieu en 2008. En 2007, les États Membres se sont prononcés contre une demande du Département des opérations de maintien de la paix, qui souhaitait qu'ils modifient les directives à l'usage des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les règles concernant les lettres d'attribution en la matière, de sorte à y intégrer un délai maximum dans lequel ces pays devraient soumettre leurs demandes de remboursement. Avec l'introduction des normes IPSAS, il faut faire figurer le montant du passif dans les états financiers. Le BSCI a recommandé que le Département de l'appui aux missions établisse, en vue de l'application des normes IPSAS, un mécanisme permettant d'évaluer le passif éventuel correspondant aux demandes de remboursement liées aux mouvements. Le Département de l'appui aux missions a accepté la recommandation et proposé que le responsable chargé de l'application des normes IPSAS au sein du Département veille à ce que les procédures permettant de répondre aux demandes éventuelles soient en place.

d) **Risque de défaut de conformité**

Recommandations importantes

41. *Contrôle de l'achat de matériel, de logiciels et de services informatiques pour les opérations de maintien de la paix (AT2011/615/02).* Contrairement aux dispositions du Manuel des achats : a) les missions n'étaient pas associées à l'évaluation des résultats des sous-traitants, bien qu'elles fussent les principaux utilisateurs des contrats de sous-traitance; b) la standardisation de certains produits informatiques des missions n'étant pas fondée sur une analyse technique et commerciale; c) des noms de marque et des numéros de pièces précises apparaissaient dans les descriptifs techniques figurant dans les cahiers des charges. En outre, la procédure de délégation de pouvoir en matière d'achats de matériel et de logiciels informatiques avait été mise en place avant la création du Bureau régional d'achat d'Entebbe; par conséquent, les achats effectués par l'intermédiaire du Bureau régional n'étaient pas examinés et approuvés par le Département de

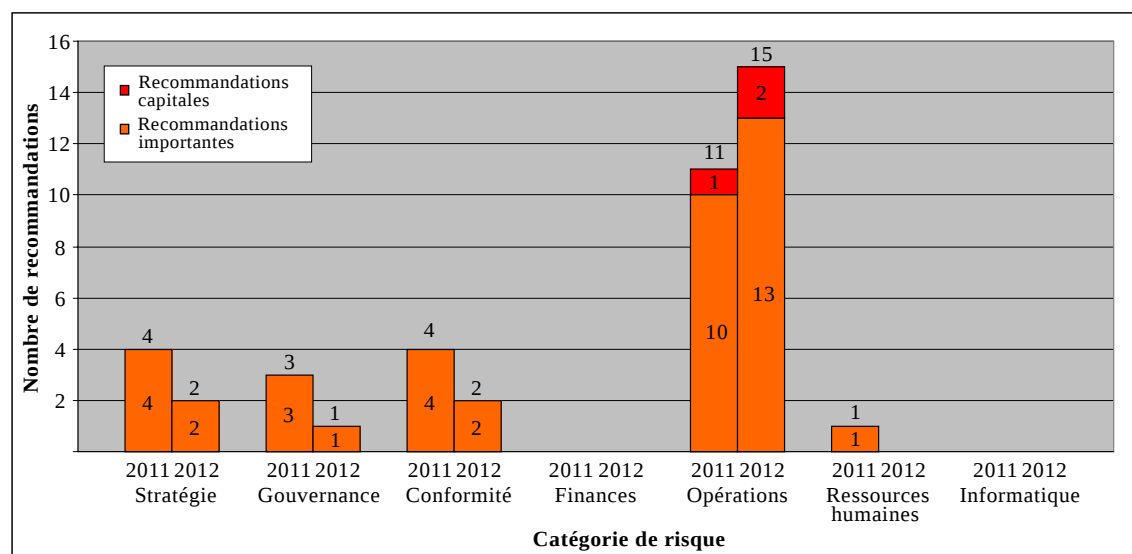
l'appui aux missions, ce qui est contraire aux instructions du Département relatives à l'achat de matériel et de logiciels informatiques par les missions. Le Département a accepté les recommandations et a entrepris de clarifier les procédures pour :

- a) associer les missions à l'évaluation des résultats des sous-traitants de systèmes informatiques;
- b) s'assurer que les normes informatiques sont systématiquement corroborées par des examens techniques et économiques;
- c) s'assurer qu'aucun nom de marque n'apparaisse dans les cahiers des charges concernant les achats d'informatique;
- d) l'acquisition de matériel informatique par le Centre de services régional.

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)

Figure X

Recommandations adressées à la MINUSTAH en 2011 et 2012, par catégorie de risque



42. En 2012, le BSCI a adressé à la MINUSTAH quatre rapports d'audit contenant 20 recommandations :

- Bureau d'appui de Saint-Domingue (AP2011/683/07);
- Programme de renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti (AP2011/683/10);
- Activités de recrutement (AP2011/683/02);
- Opérations de la Police des Nations Unies (AP2011/683/05).

Les principaux résultats sont présentés ci-dessous.

a) Risque lié aux opérations

i) Recommandations capitales

43. *Opérations de la Police des Nations Unies (AP2011/683/07)*. La MINUSTAH a dispensé des formations à la Police nationale d'Haïti en matière d'enquête, de

protection des scènes de crime, d'identification par empreintes digitales et de gestion des bases de données criminelles interrogeables. Il fallait toutefois appuyer encore davantage le renforcement des capacités de la police haïtienne en matière d'enquêtes criminelles. Les affaires criminelles non résolues ne cessaient de s'accumuler en raison du nombre insuffisant de policiers, du manque de matériel d'investigation adéquat et de l'absence d'appui logistique. Par exemple, en 2011, sur un total de 908 homicides, 828 n'avaient pas fait l'objet d'une enquête. Le BSCI a recommandé que de nouvelles mesures soient prises pour renforcer la capacité de la police haïtienne, comme accélérer les formations techniques et théoriques dispensées aux policiers et s'assurer de la disponibilité du matériel nécessaire aux enquêtes. La MINUSTAH a accepté la recommandation et déclaré qu'elle continuait de partager les locaux de la police haïtienne pour lui apporter une aide en matière d'enquêtes judiciaires, qu'elle avait conçu des formations techniques et théoriques et qu'elle avait établi, avec ses interlocuteurs haïtiens et la communauté internationale, une grille de financement dans le cadre du Plan de renforcement des capacités de la Police nationale de Haïti pour 2012-2016 précisant les modalités de financement des futures activités de renforcement des capacités de la police.

ii) *Recommandations importantes*

44. *Bureau d'appui de Saint-Domingue (AP2011/683/07)*. Pour répondre à la nécessité urgente d'assurer la continuité des opérations à Haïti dans la période qui a immédiatement suivi le séisme de 2010, la MINUSTAH a créé à Saint-Domingue une base d'appui à distance sans réaliser d'analyse coûts-avantages fiable ni reconfigurer les processus métiers concernés, ce qui a entraîné des doubles emplois, des gaspillages et des retards. Par exemple, les factures des fournisseurs et les demandes de remboursement des frais de voyage étaient envoyées à la fois à Saint-Domingue et à Port-au-Prince, quand bien même 10 des 11 agents certificateurs se trouvaient à Port-au-Prince. Ainsi, les documents reçus à Saint-Domingue étaient envoyés à Port-au-Prince par la valise diplomatique de l'ONU afin d'être certifiés, puis renvoyés à Saint-Domingue pour être traités. Les paiements étaient effectués à partir de copies scannées des factures et bordereaux de remboursement de frais envoyées par courrier électronique, en violation du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU. La MINUSTAH a accepté la recommandation du BSCI de revoir l'organisation des fonctions et des processus métiers afin d'éviter les chevauchements entre les activités conduites à Port-au-Prince et à Saint-Domingue, et d'améliorer le contrôle interne des paiements.

Activités d'évaluation

45. La Division de l'inspection et de l'évaluation a réalisé une évaluation de la MINUSTAH (A/66/740 et Corr.1). Elle a indiqué que la Mission avait fait preuve d'une capacité de récupération exceptionnelle dans la période qui a immédiatement suivi le séisme de 2010, fournissant un appui logistique et organisant des secours coordonnés, tout en se relevant de ses propres pertes. La MINUSTAH a instauré un climat de sécurité après le séisme, fourni un appui électoral efficace et facilité l'aide humanitaire. Cependant, l'image de la MINUSTAH et de ses réalisations a été entamée par le décalage entre les attentes suscitées par la Mission dans la population et les conséquences des accusations d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de l'épidémie de choléra. Le renforcement des capacités institutionnelles, y compris de la Police nationale d'Haïti, de l'état de droit et des droits de l'homme sont des

domaines dans lesquels la Mission continue de rencontrer des difficultés. La Division a également constaté que les indicateurs de succès laissaient encore à désirer et qu'il était nécessaire que la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies à Haïti coopèrent plus efficacement.

46. La Division de l'inspection et de l'évaluation a notamment recommandé que la MINUSTAH accélère le rythme de ses consultations avec ses interlocuteurs haïtiens afin d'adopter au plus tôt le plan de renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti et de définir des grandes priorités, ce qui lui permettrait de mieux cibler son propre appui. Elle a aussi recommandé à la MINUSTAH de redoubler d'efforts pour mettre sur pied une méthode solide et commune aux différents organismes des Nations Unies, destinée à appuyer les initiatives dans le domaine de l'état de droit, tout en agissant sans délai pour coordonner les composantes de la Mission et d'élaborer, aux côtés de la communauté internationale, un accord avec le Gouvernement haïtien en vue de réformer l'état de droit et les autres institutions clefs de l'État. Dans sa résolution 66/273, l'Assemblée générale a pris note du rapport du BSCI (A/66/740 et Corr.1).

Activités d'enquête

47. En 2012, le BSCI a publié un rapport sur un contingent et trois rapports d'enquête concernant la MINUSTAH, ainsi qu'un rapport de clôture relatif à un cas de comportement répréhensible non avéré (0307/09). Il avait en outre 23 affaires en cours et avait ouvert 15 nouvelles enquêtes.

- *Rapport sur un contingent concernant un cas de voies de fait et de vol mettant en cause des soldats de la paix de la MINUSTAH (0614/09)*
- *Rapport d'enquête sur le trafic international de faux passeports de la République dominicaine impliquant un fonctionnaire de la MINUSTAH (0286/09)*
- *Rapport d'enquête sur un cas présumé d'exploitation et d'atteintes sexuelles mettant en cause un membre des unités de police constituées de la MINUSTAH (0327/11)*
- *Rapport d'enquête sur un cas d'extorsion mettant en cause un ancien fonctionnaire et des vacataires de la MINUSTAH (0202/11)*

48. (*Division des investigations, affaire n° 042/12*). Le BSCI a reçu un rapport indiquant qu'un ou plusieurs membres des unités de police constituées de la MINUSTAH seraient coupables d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur un garçon de 14 ans. À la suite de consultations entre le BSCI, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et la MINUSTAH, il a été décidé que la Division de la police du Département des opérations de maintien de la paix conduirait une enquête par procuration sous la direction du BSCI, à qui elle rendrait compte de ses conclusions. Le BSCI a collaboré étroitement avec l'équipe de la Division de la police chargée de l'enquête, à qui il a apporté un appui continu. On a trouvé suffisamment d'éléments, dont une confession écrite, pour prouver clairement qu'un policier avait eu des relations sexuelles avec le garçon et pour lancer une enquête visant à déterminer si c'était également le cas d'un deuxième policier.

49. Parallèlement, les autorités locales ont lancé une autre enquête judiciaire, arrêté deux locaux impliqués dans l'absence temporaire de l'adolescent et demandé à l'ONU de coopérer en leur facilitant l'accès aux membres des unités de police constituées mis en cause. À la suite de l'enquête par procuration, les policiers ont été renvoyés devant une cour martiale. À l'issue du procès, le principal accusé a été révoqué et condamné à un an de réclusion criminelle. Le deuxième policier a également été révoqué.

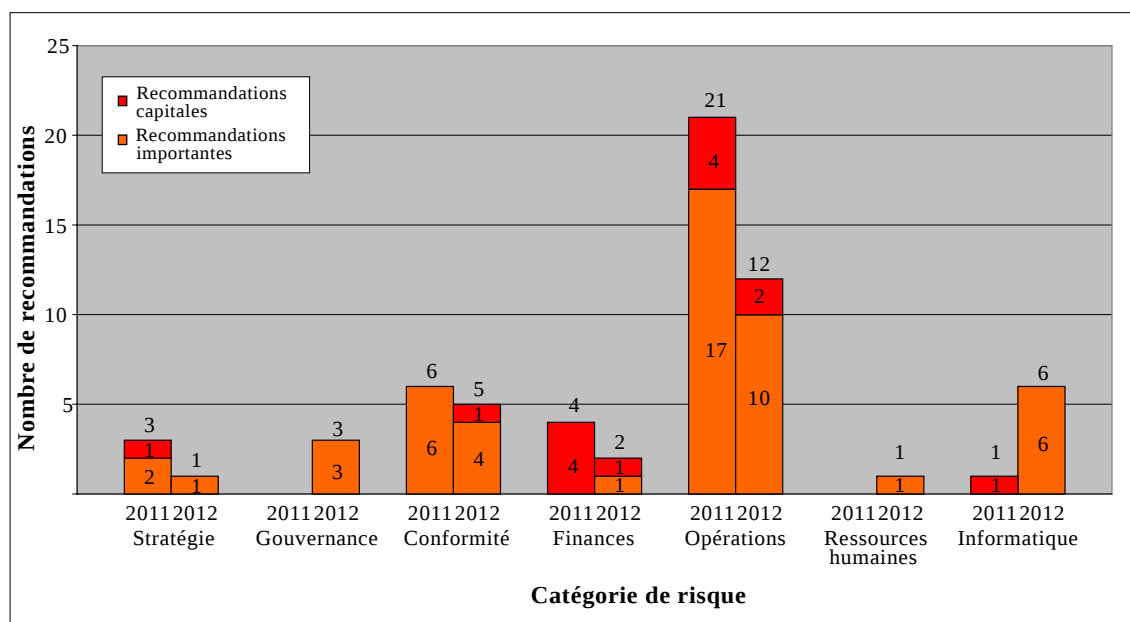
50. Cette affaire a été un très bon exemple de coopération entre le BSCI, le Département des opérations de maintien de la paix, y compris la Division de la police, et la Police des Nations Unies, ainsi qu'entre la MINUSTAH et les autorités locales. Toutefois, le BSCI a noté avec regret que les sévices subis par le garçon avaient probablement duré trois ans et que la situation n'avait été mise au jour qu'en 2012. Les politiques de prévention et de dissuasion en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles n'avaient pas été appliquées, ce qui a permis que le calvaire dure si longtemps.

51. (*Division des investigations, affaire n° 0202/11*). Le BSCI a confirmé les allégations selon lesquelles un ancien fonctionnaire et quatre anciens vacataires de la MINUSTAH avaient abusivement sollicité et collecté des fonds auprès de ressortissants locaux en échange d'une promesse de recrutement par la MINUSTAH. Le BSCI a recommandé que l'affaire soit renvoyée aux autorités locales. L'Organisation a appliqué cette recommandation le 17 décembre 2012.

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)

Figure XI

Recommandations adressées à la MONUSCO en 2011 et 2012, par catégorie de risque



52. En 2012, le BSCI a adressé à la MONUSCO huit rapports d'audit contenant 30 recommandations :

- *Services de transport terrestre (AP2011/620/12);*
- *Sûreté et sécurité (AP2011/620/07);*
- *Programme de lutte contre le VIH/sida (AP2011/620/13);*
- *Activités d'information (AP2011/620/05);*
- *Programme relatif aux droits de l'homme (AP2011/620/11);*
- *Comité local des marchés (AP2011/620/15);*
- *Gestion des contrats d'aviation (AP2011/620/14);*
- *Transport aérien (AP2012/620/02).*

Les principaux résultats sont présentés ci-dessous.

a) Risque lié aux opérations

Recommandations importantes

53. *Services de transport terrestre (AP2011/620/12).* Les procédures d'entretien des véhicules devaient être renforcées. Au cours de l'exercice budgétaire 2010/11 : a) 55 réparations majeures, pour un montant total d'environ 410 000 dollars, ont été effectuées sans autorisation préalable des fonctionnaires compétents; b) les pièces qui avaient été prélevées sur des épaves de véhicules pour répondre à un besoin n'ont pas été réintégrées aux stocks ni enregistrées dans Galileo; et c) les pneus, batteries et huiles de rebut n'ont pas été éliminés de manière écologique. La MONUSCO a accepté la recommandation du BSCI lui demandant de renforcer les contrôles internes relatifs aux réparations et aux pièces prélevées sur des épaves de véhicules et d'accélérer l'acquisition d'un système d'élimination des rebus respectueux de l'environnement.

b) Risque de défaut de conformité

Recommandations importantes

54. *Programme de lutte contre le VIH/sida (AP2011/620/13).* En raison, principalement, du nombre insuffisant de formateurs dans le secteur, les nouvelles recrues n'ont pas pu recevoir la formation obligatoire d'introduction et de sensibilisation au VIH/sida. De plus, les locaux des services de conseils et dépistage volontaires du VIH n'étaient pas correctement équipés. Ainsi, 21 des 26 espaces ouverts pour recevoir les fonctionnaires souhaitant se faire faire dépister ou obtenir une assistance ne disposaient pas des équipements et des conseillers nécessaires aux services de conseils et de dépistage volontaires et confidentiels et seuls 13 avaient des kits de prophylaxie postexposition. Le BSCI a recommandé que les fonctionnaires de la Mission reçoivent une formation adaptée et qu'ils puissent avoir accès à des centres de services de conseils et de dépistage volontaires et confidentiels, aux kits de dépistage, aux préservatifs et aux kits de prophylaxie postexposition. La MONUSCO a pris des mesures pour appliquer cette recommandation.

Activités d'évaluation

55. La Division de l'inspection et de l'évaluation a réalisé une évaluation de l'exécution du programme de la MONUSCO et des résultats obtenus (A/66/741). Elle a indiqué que la Mission avait contribué à accroître la stabilité en République démocratique du Congo et avait fourni un appui à l'armée et à la police malgré les difficultés rencontrées. En outre, elle avait rempli un rôle essentiel de facilitateur pour le Gouvernement, la communauté internationale et la société civile et avait accordé une attention particulière aux questions liées à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme. Toutefois, étant donné la lenteur des progrès réalisés dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, il semblait improbable que les critères fixés par le Conseil de sécurité pour le retrait de la Mission puissent être remplis dans un avenir proche. La Division a notamment recommandé que la MONUSCO intensifie son engagement dans le renforcement du secteur de la sécurité; mette en place une campagne d'information visant à éviter que la responsabilité incombant à la Mission d'appuyer le Gouvernement congolais et d'en renforcer les capacités soit assimilée à un appui apporté aux membres dudit gouvernement ou à un aval donné à des exactions; publie régulièrement, et au moins deux fois par an, des rapports publics concrets consacrés au suivi de la situation des droits de l'homme; et prenne toutes les mesures possibles pour renforcer la politique de tolérance zéro en ce qui concerne l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par le personnel de la Mission. Dans sa résolution 66/269, l'Assemblée générale a pris note du rapport du BSCI.

Activités d'enquête

56. En 2012, le BSCI a publié 15 rapports concernant des contingents et 5 rapports d'enquête concernant la MONUSCO et l'ancienne Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) (voir ci-dessous), ainsi que 19 rapports de clôture relatifs à des comportements répréhensibles non avérés (0218/09, 0101/10, 0221/09, 0343/09, 0357/10, 0505/09, 0624/08, 0421/08, 0240/09, 0182/09, 0547/10, 0688/07, 0439/10, 0376/09, 0377/11, 0567/11, 0153/12, 0334/10, 0364/09). Il avait en outre 30 affaires en cours et avait ouvert 10 nouvelles enquêtes.

- *Rapport sur un contingent, concernant des fautes commises par des soldats de la paix de l'ex-MONUC (0213/08)*
- *Rapport sur un contingent, concernant une affaire d'atteintes sexuelles sur un mineur impliquant un soldat de la paix de l'ex-MONUC (0152/10)*
- *Rapport sur un contingent, concernant une affaire d'atteintes sexuelles sur un mineur impliquant un soldat de la paix de l'ex-MONUC (0203/10)*
- *Rapport sur un contingent, concernant une affaire d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des soldats de la paix de l'ex-MONUC (0116/10)*
- *Rapport sur un contingent, concernant une affaire d'exploitation sexuelle impliquant un soldat de la paix de l'ex-MONUC (0108/09)*
- *Rapport sur un contingent, concernant une affaire d'exploitation sexuelle impliquant un soldat de la paix de l'ex-MONUC (0204/10)*
- *Rapport sur un contingent, concernant le viol présumé d'un mineur par des soldats de la paix de la MONUSCO (0642/11)*

- *Rapport sur un contingent, concernant une manipulation d'odomètre par des soldats de la paix de la MONUSCO (0076/11)*
- *Rapport sur un contingent, concernant une faute qu'auraient commise des soldats de la paix de la MONUSCO (0275/11)*
- *Rapport sur un contingent, concernant une affaire d'atteintes sexuelles impliquant un soldat de la paix de la MONUSCO (0405/11)*
- *Rapport sur un contingent, concernant une affaire d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant un soldat de la paix de la MONUSCO (0261/10)*
- *Rapport sur un contingent, concernant une affaire d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant un soldat de la paix de la MONUSCO (0262/10)*
- *Rapport sur un contingent, concernant une affaire d'exploitation sexuelle impliquant un membre de contingent de la MONUSCO (0447/11)*
- *Rapport sur un contingent, concernant le trafic de métaux précieux et d'armes à feu impliquant des soldats de la paix de la MONUSCO (0486/10)*
- *Rapport sur un contingent, concernant une affaire d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur un mineur impliquant un soldat de la paix de la MONUSCO (0362/11)*
- *Rapport d'enquête sur le trafic de minéraux impliquant un fonctionnaire de la MONUSCO (0395/11)*
- *Rapport d'enquête sur des fautes commises par des membres d'une unité de police constituée de la MONUSCO (0406/11)*
- *Rapport d'enquête sur des fautes graves commises par des membres d'une unité de police constituée de la MONUSCO (0206/12)*
- *Rapport d'enquête sur une affaire d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur un mineur impliquant un membre d'une unité de police constituée de l'ex-MONUC (0579/09)*
- *Rapport d'enquête sur une affaire d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur un mineur à l'ex-MONUC (0473/10)*

57. (*Division des investigations, affaire n° 0395/11*). Un fonctionnaire de la MONUSCO a utilisé sans autorisation un véhicule de l'ONU pour transporter des sacs de métaux précieux de l'autre côté de la frontière avec un pays voisin. Les autorités locales l'ont arrêté sur des soupçons de trafic de minéraux. Il a été jugé et condamné pour rébellion, tentative de fraude ainsi que possession illégale et transport illicite de minéraux, et purge actuellement une peine d'emprisonnement. Les résultats de l'enquête du BSCI ont été transmis au Département de l'appui aux missions pour communication au Bureau de la gestion des ressources humaines, qui prendra les mesures nécessaires. Le Département de l'appui aux missions a indiqué que le contrat du fonctionnaire avait expiré avant qu'une mesure disciplinaire ait pu être prise, qu'une note avait été mise dans son dossier et que l'affaire était close.

58. (*Division des investigations, affaire n° 0405/11*). Il a été signalé qu'un membre d'un contingent national de la MONUSCO avait tenté d'agresser sexuellement une travailleuse occasionnelle d'un programme des Nations Unies. Il avait le même jour tenté d'agresser une autre travailleuse. Le pays fournisseur de contingents concerné

en a été notifié, conformément au projet révisé de modèle de memorandum d'accord, et un enquêteur national a été nommé.

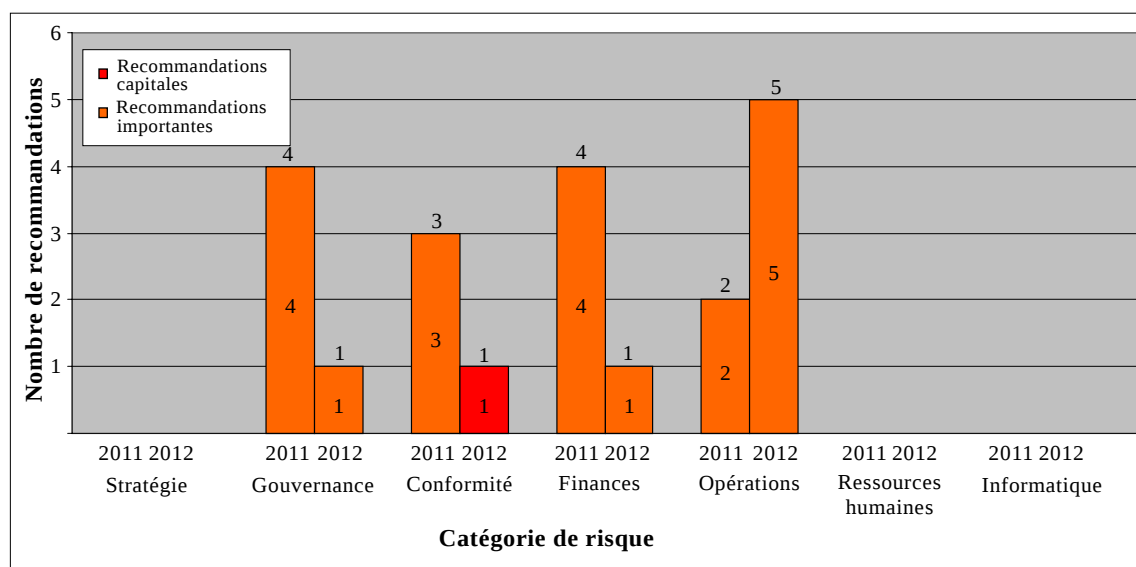
59. L'Organisation n'a pas encore reçu le rapport du pays fournisseur de contingents mais, dans une réponse officielle, celui-ci a fait référence à une seule victime pour indiquer qu'elle avait retiré la plainte portée contre le membre du contingent. Le BSCI ne dispose néanmoins d'aucun élément indiquant que cette plainte aurait été retirée et a recommandé au pays fournisseur de contingents de poursuivre son enquête. Le 28 mars 2012, le BSCI a envoyé son rapport au Département de l'appui aux missions, lequel a transféré, le 21 mai 2012, ses conclusions au pays fournisseur de contingents qui, à ce jour, n'a pas donné suite.

60. (*Division des investigations, affaire n° 0206/12*). Deux membres des unités de police constituées de la MONUSCO, accusés d'agression sexuelle sur une femme de la région, ont été arrêtés et incarcérés par la police locale. Après avoir eu vent de cette arrestation et sans chercher à négocier avec les autorités locales ou à régler le problème par d'autres voies diplomatiques, le commandant de l'unité de police constituée a ordonné et personnellement dirigé une intervention armée pour aller récupérer les membres de son unité au commissariat. Aucune preuve ne permettait d'établir la véracité de l'allégation d'agression sexuelle. Le 5 juin 2012, le BSCI a envoyé ses conclusions générales, y compris celles concernant les actions du commandant de l'unité de police constituée, au Département de l'appui aux missions, lequel les a transférées le 11 septembre 2012 au pays fournisseur d'unités de police constituées pour suite à donner. À ce jour, aucune réponse n'a été reçue.

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)

Figure XII

Recommandations adressées à la MANUA en 2011 et 2012, par catégorie de risque



61. En 2012, le BSCI a adressé à la MANUA quatre rapports d'audit contenant huit recommandations :

- *Opérations aériennes (AP2011/630/03)*
- *Unité de cohérence du développement (AP2011/630/02)*
- *Sûreté et sécurité (AP2012/630/03)*
- *Gestion du Bureau d'appui de la Mission au Koweït (AP2012/630/01)*

Les principaux résultats sont présentés ci-après.

Risque lié aux opérations

Recommandations importantes

62. *Opérations aériennes (AP2011/630/03)*. Un examen de 30 des 237 vols spéciaux effectués entre janvier 2010 et décembre 2011 a montré que la Mission avait dépensé environ 42 000 dollars pour transporter par avion du matériel obsolète ou endommagé de Mazar-e-Sharif à Kaboul, alors que le transport par la route n'aurait coûté qu'environ 1 400 dollars. De plus, sept vols spéciaux ont été affrétés à destination de Kaboul pour un montant de 274 680 dollars pour des formations et le transport de membres du personnel partant en congé ou en revenant. Ce type de déplacement devrait être organisé de façon à coïncider avec des vols réguliers. Ces gaspillages s'expliquent principalement par le fait que les procédures d'organisation des vols spéciaux sont inadaptées. La MANUA a accepté la recommandation du BSCI et a mis en place de nouvelles procédures de programmation des vols spéciaux.

63. *Bureau d'appui de la Mission au Koweït (AP2012/630/01)*. Une salle a été créée au Bureau d'appui de la Mission au Koweït pour accueillir le personnel essentiel à la continuité des opérations de la MANUA en cas d'évacuation d'Afghanistan. La salle était équipée de prises réseau, d'ordinateurs, d'un expéditeur numérique, d'une imprimante réseau, de téléphones et d'un espace de réunion et pouvait accueillir 22 personnes. Cependant, la MANUA n'ayant pas défini les tâches et le personnel essentiels, il n'était pas possible de garantir l'utilité de ce matériel. La MANUA a accepté la recommandation du BSCI lui demandant de réexaminer ces installations et a déclaré qu'elle avait défini toutes les tâches essentielles à la poursuite des opérations en cas d'évacuation d'Afghanistan et que, dans l'éventualité d'une crise, elle serait en mesure de continuer à fonctionner depuis le Bureau sans avoir besoin de redéployer son personnel évacué d'Afghanistan.

Activités d'enquête

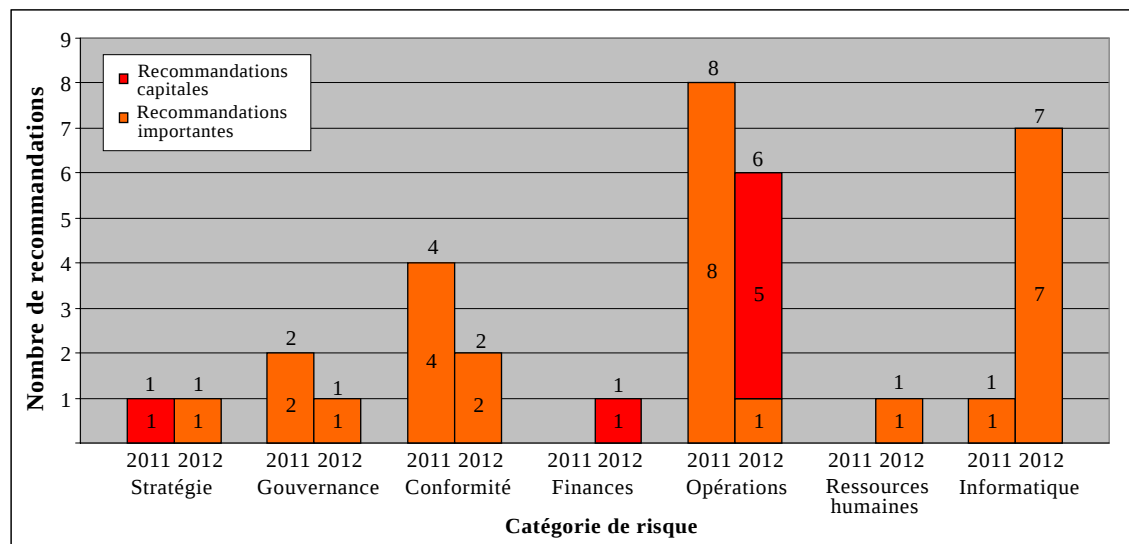
64. En 2012, le BSCI a publié un rapport d'enquête concernant la MANUA, ainsi qu'un rapport de clôture relatif à des comportements répréhensibles non avérés (0292/10). Il avait en outre une affaire en cours et avait ouvert deux nouvelles enquêtes.

- *Rapport d'enquête sur un conflit d'intérêts impliquant un ancien membre du personnel de la MANUA (0474/09)*

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)

Figure XIII

Recommandations adressées à la MANUI en 2011 et 2012, par catégorie de risque



65. En 2012, le BSCI a adressé à la MANUI trois rapports d'audit contenant 19 recommandations :

- *Planification du transfert des responsabilités en matière de sécurité (AP2011/812/02)*
- *Programme relatif aux droits de l'homme (AP2011/812/04)*
- *Gestion des projets d'ingénierie (AP2011/812/07)*

Les principaux résultats sont présentés ci-après.

Risque lié aux opérations

i) *Recommandations capitales*

66. *Gestion des projets d'ingénierie de la MANUI (AP2011/812/07)*. La MANUI avait versé 632 992 dollars de trop à deux sous-traitants et n'avait pas obtenu les garanties de bonne exécution obligatoires de huit contrats, pour un montant plafond total de 2,96 millions de dollars. Elle ne disposait pas des capacités, y compris les structures, les procédures et le savoir-faire, nécessaires à la gestion des projets d'ingénierie. Ainsi, il n'existait aucun comité chargé de superviser les activités, le poste de chef du génie était vacant depuis plus de trois ans et la section était dirigée par un fonctionnaire n'ayant ni les qualifications ni l'expérience pour le faire. La MANUI a accepté les recommandations du BSCI et a indiqué avoir obtenu une note de crédit de 523 919 dollars d'un des deux sous-traitants qui avaient bénéficié d'un trop-perçu. Avec l'aide du Département de l'appui aux missions, la Mission avait commencé à passer les autres contrats en revue afin de détecter d'éventuels trop-versés et avait rédigé un projet d'instructions générales pour la gestion des projets d'ingénierie. Le fonctionnaire habilité responsable des trop-versés a été suspendu. La MANUI s'est engagée à réaliser un examen complet de la structure de gestion

des projets afin de renforcer sa capacité de mettre en œuvre efficacement des projets d'ingénierie.

ii) *Recommandations importantes*

67. *Programme relatif aux droits de l'homme (AP2011/812/04)*. Conformément aux directives de 2008 relatives à l'établissement de rapports publics par les composantes des opérations de paix des Nations Unies ayant trait aux droits de l'homme, les composantes droits de l'homme préparent généralement des rapports publics annuels ou semestriels. Les rapports semestriels doivent être publiés dans un délai d'un mois à compter du dernier jour de la période examinée, ce délai étant porté à deux mois pour les rapports annuels. La composante droits de l'homme de la MANUI a bien établi les rapports requis mais, en raison du fort taux de vacance de postes et de l'absence de base de données fiables recensant les violations des droits de l'homme, les rapports ont été établis avec en moyenne cinq mois de retard. Au cours de la période de 33 mois couverte par l'audit, le taux de vacance de postes se situait entre 43 % et 60 % et la base de données de la Mission indiquait qu'aucune violation des droits de l'homme n'avait été signalée sur 31 de ces 33 mois. Le programme relatif aux droits de l'homme n'avait pas été évalué depuis plus de cinq ans, limitant les possibilités d'action corrective. La MANUI a accepté les recommandations du BSCI et a affirmé qu'elle prendrait les mesures nécessaires pour remédier aux problèmes qui avaient été mis en avant.

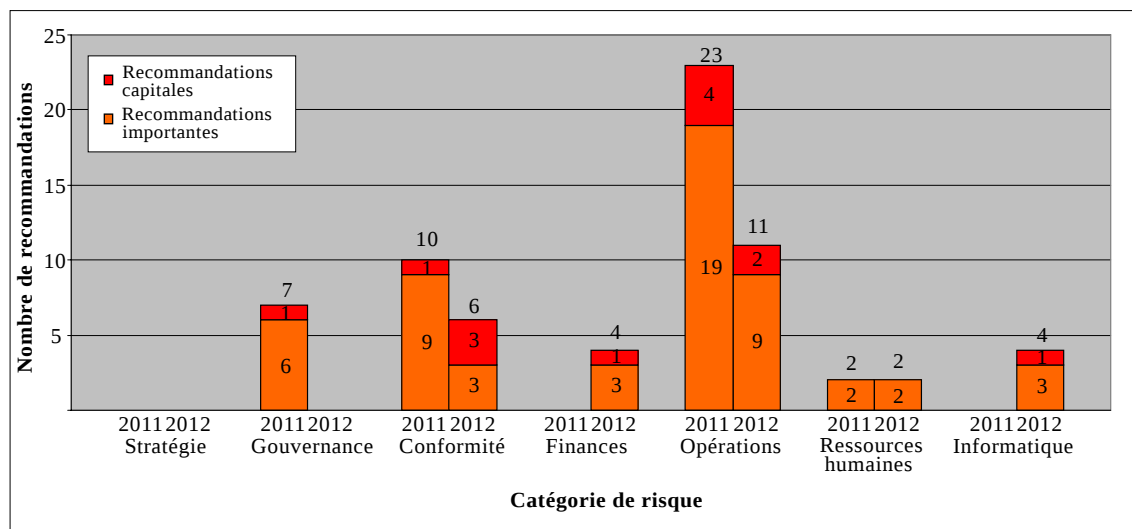
Activités d'enquête

68. En 2012, le BSCI a publié deux rapports de clôture relatifs à des comportements répréhensibles non avérés impliquant la MANUI (0517/10, 0346/10). Il avait en outre deux affaires en cours et avait ouvert une nouvelle enquête.

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)

Figure XIV

Recommandations d'audit adressées à la MINUAD en 2011 et 2012, par catégorie de risque



69. En 2012, le BSCI a adressé à la MINUAD huit rapports d'audit contenant 27 recommandations :

- *Projets à impact rapide (AP2011/634/05);*
- *Systèmes et procédures d'achat (AP2010/634/09);*
- *Gestion des activités d'ingénierie (AP2011/634/13);*
- *Rénovation ou construction des bases d'opération (AP2011/634/14);*
- *Élaboration et gestion du budget (AP2011/634/15);*
- *Programme relatif aux droits de l'homme (AP2011/634/03);*
- *Appui administratif et financier à l'Équipe conjointe d'appui à la médiation (AP2011/634/20);*
- *Gestion des carburants (AP2011/634/06).*

Les principaux résultats sont présentés ci-dessous :

a) Risque lié aux opérations

Recommandations capitales

70. *Projets à impact rapide (AP2011/634/05).* Le Comité d'examen des projets n'a pas suffisamment examiné la viabilité des projets proposés. Par exemple, un projet de plantation d'arbres a été interrompu par les autorités locales parce qu'il était trop près de l'aéroport, et des latrines pour une école avaient été installées alors que l'école n'était pas construite. En outre, aucun des 354 projets approuvés durant les exercices 2009/2010 et 2010/2011 n'avait été exécuté dans le délai requis de trois mois, leur exécution ayant pris de 12 à 34 mois. Cela tenait aux raisons suivantes : a) il n'existait pas de mécanisme efficace aux fins du suivi et de l'examen des projets; b) les calendriers d'exécution et les normes de qualité n'étaient pas établis avant que les fonds ne soient versés aux partenaires d'exécution; et c) la responsabilité du suivi des projets était confiée à des membres du personnel ne disposant pas des compétences requises. La MINUAD a accepté la recommandation du BSCI tendant à ce qu'elle fasse en sorte que les propositions de projets à impact rapide soient examinées conformément aux principes applicables et que des efforts soient déployés pour assurer l'achèvement des projets dans les délais prévus.

71. *Gestion des activités d'ingénierie (AP2011/634/13).* Le personnel du génie ne disposait pas d'instructions permanentes propres aux missions pour les orienter dans leurs activités quotidiennes. Il est vrai que la MINUAD utilisait le Manuel d'ingénierie du Département de l'appui aux missions et les instructions permanentes connexes, mais cela ne suffisait pas pour orienter le personnel lors des phases de planification, d'exécution et de liquidation des projets relatifs aux projets d'ingénierie. Par exemple, des critères tenant compte des problèmes tels que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée ou la disponibilité des matériaux n'avaient pas été mis au point aux fins d'établir l'ordre de priorité des projets, ce qui a occasionné des retards dans l'exécution de projets hautement prioritaires. La MINUAD a accepté la recommandation du BSCI tendant à ce qu'elle mette au point des instructions permanentes propres à la Mission pour compléter le Manuel d'ingénierie du Département.

b) Risque de défaut de conformité*Recommandations capitales*

72. *Systèmes et procédures d'achat (AP2011/634/09).* La MINUAD ne s'est pas toujours conformée, pour effectuer ses achats de biens et de services, au Manuel des achats des Nations Unies, en ce qui concerne les aspects suivants : a) des soumissions tardives ont été acceptées sans justification; b) des membres du personnel exerçaient des fonctions incompatibles; c) les spécifications adéquates n'étaient pas établies; d) les critères d'évaluation techniques n'étaient pas appliqués de façon systématique; et e) les exigences liées à la délégation des pouvoirs relatifs aux achats n'étaient pas respectées. Par exemple, des soumissions tardives avaient été acceptées pour 9 marchés sur 31, d'une valeur de 106 millions de dollars; en outre, pour 5 des 31 marchés, les dossiers techniques de fournisseurs avaient été approuvés alors que ceux-ci ne remplissaient pas une ou plusieurs conditions techniques. Un fonctionnaire dont la délégation de pouvoirs n'était plus valide avait approuvé 85 bons de commande d'une valeur de 29,13 millions de dollars, et un autre avait approuvé, sans délégation de pouvoirs, un bon de commande d'une valeur de 25 040 dollars. La MINUAD a accepté les recommandations du BSCI et a pris des mesures appropriées pour renforcer les procédures régissant les activités d'achat, afin de réduire le risque de fraude et d'assurer la conformité des opérations avec le Manuel des achats des Nations Unies. Par exemple, la MINUAD a attribué de nouvelles délégations de pouvoirs à certains fonctionnaires chargés des achats et a renforcé le Comité d'ouverture des plis; un nouveau chef du Service des achats a été nommé; la Division des achats a effectué deux visites afin de donner des orientations et de prêter assistance à la Mission pour ses opérations de passation des marchés.

73. *Gestion des activités d'ingénierie (AP2011/634/13).* Des études d'impact sur l'environnement n'ont pas été menées pour les quatre principaux projets d'ingénierie, d'une valeur de 125,26 millions de dollars. Cette omission, qui était contraire à la politique de l'Organisation des Nations Unies en matière d'environnement, a accru le risque que des projets de construction aient des conséquences défavorables pour l'environnement. En conséquence, les mécanismes de planification des projets de la Mission étaient insuffisants pour assurer le respect, par toutes les parties prenantes à l'exécution des projets, de la réglementation de l'environnement et la Mission n'a pas inclus une étude sur l'environnement parmi les activités fondamentales d'exécution des projets. La MINUAD a accepté la recommandation du BSCI tendant à ce qu'elle veille à la conformité de ses opérations avec la politique environnementale de l'Organisation des Nations Unies.

Activités d'enquête

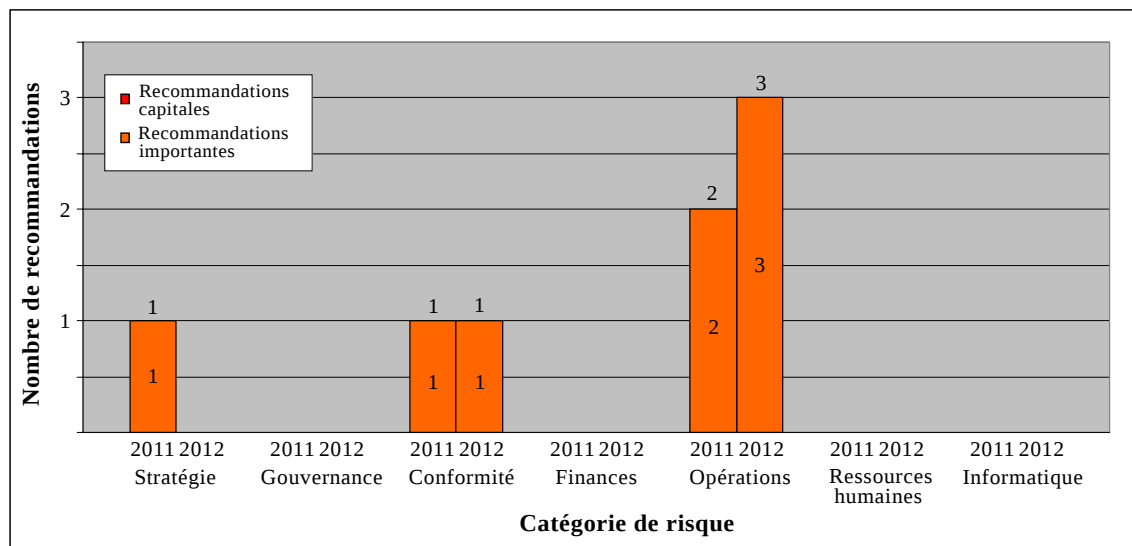
74. En 2012, le BSCI a publié deux rapports concernant des contingents et deux rapports de clôture relatifs à un comportement répréhensible non avéré à la MINUAD (0009/11, 0554/10); il avait huit affaires en cours et a ouvert sept nouvelles enquêtes.

- *Rapport sur une tentative de vol par un agent du maintien de la paix à la MINUAD (0043/12)*
- *Rapport sur un contingent, concernant l'enlèvement d'une Soudanaise par un agent du maintien de la paix à la MINUAD (0273/10)*

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)

Figure XV

Recommandations d'audit adressées à la UNFICYP en 2011 et 2012, par catégorie de risque



75. En 2012, le BSCI a adressé à l'UNFICYP un rapport d'audit contenant quatre recommandations :

- *Activités d'achat (AP2011/654/01).*

Les principaux résultats sont présentés ci-dessous :

a) Risque lié aux opérations

Recommandations importantes

76. *Activités d'achat (AP2011/654/01).* L'UNFICYP a regroupé les services assurés dans les camps (restauration, nettoyage, entretien des lieux, nettoyage des routes et emploi de main-d'œuvre non qualifiée) et a attribué pour une durée de trois ans un contrat d'une valeur de 10,5 millions de dollars à un fournisseur unique. S'il est vrai que le BSCI avait précédemment recommandé de saisir l'occasion de faire des économies d'échelle en regroupant les contrats pour les ramener à un nombre plus facile à gérer, le marché passé par l'UNFICYP n'a pas apporté d'économies étant donné qu'il représentait une augmentation de 40 % par rapport à la valeur globale de 7,4 millions de dollars qui étaient dépensés auparavant pour les mêmes services, assurés dans le cadre de plusieurs marchés. Cette augmentation a été attribuée principalement aux charges fixes du nouveau fournisseur au titre de l'administration et de la coordination des services. Le Comité local des marchés a mis en doute le bien-fondé du regroupement des services; néanmoins, le Comité local des marchés et le Comité des marchés du siège ont approuvé l'attribution de ce marché, car il était urgent de remplacer ceux qui étaient venus à expiration. Une partie du coût additionnel aurait pu être évitée si le remplacement des marchés venus à expiration avait été mieux planifié et si la mission s'était livrée à une

évaluation dès le début de l'appel d'offres. L'UNFICYP a accepté la recommandation du BSCI et a entrepris de remettre le marché en adjudication. L'évaluation commerciale tiendra compte des aspects commerciaux de l'attribution d'un marché unique ou de plusieurs marchés. La procédure d'appel d'offres devrait s'achever d'ici à la mi-juin 2013.

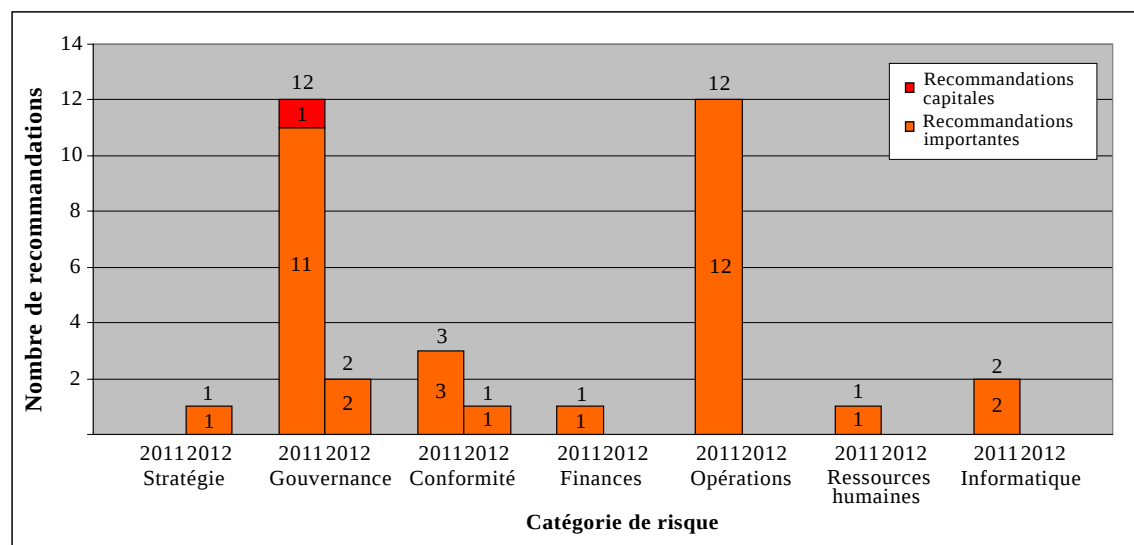
Activités d'enquête

77. En 2012, le BSCI avait deux affaires en cours et a ouvert une nouvelle enquête.

Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)

Figure XVI

Recommandations d'audit adressées à la FINUL en 2011 et 2012, par catégorie de risque



78. En 2012, le BSCI a adressé à la FINUL quatre recommandations et deux rapports d'audit contenant :

- *Activités de déminage (AP2011/672/03);*
- *Gestion des marchés (AP2011/672/05).*

Les principaux résultats sont présentés ci-dessous :

a) Risque lié aux opérations

Recommandations importantes

79. *Activités de déminage (AP2011/673/03).* La FINUL avait déterminé les ressources qui étaient nécessaires à l'exécution du projet de déminage et désigné les parties responsables de la gestion, de la planification et de la conduite des opérations de déminage. Cependant, en raison du petit nombre de sites approuvés par les Gouvernements israélien et libanais, les 14 équipes de déminage de la

FINUL n'avaient pas travaillé à pleine capacité. Par exemple, il y avait en moyenne seulement six équipes à l'œuvre chaque semaine en 2010/11. Le taux d'utilisation des équipes de déminage est passé à neuf équipes par semaine en 2011/12; on s'attendait cependant à ce qu'il baisse en 2013 si le nombre des sites approuvés n'augmentait pas par rapport à 2011/12. La FINUL a accepté et appliqué la recommandation du BSCI tendant à ce qu'elle évalue les ressources nécessaires pour les équipes de déminage sur la base des recommandations formulées par suite d'une étude des capacités militaires réalisée par le Département des opérations de maintien de la paix.

Activités d'enquête

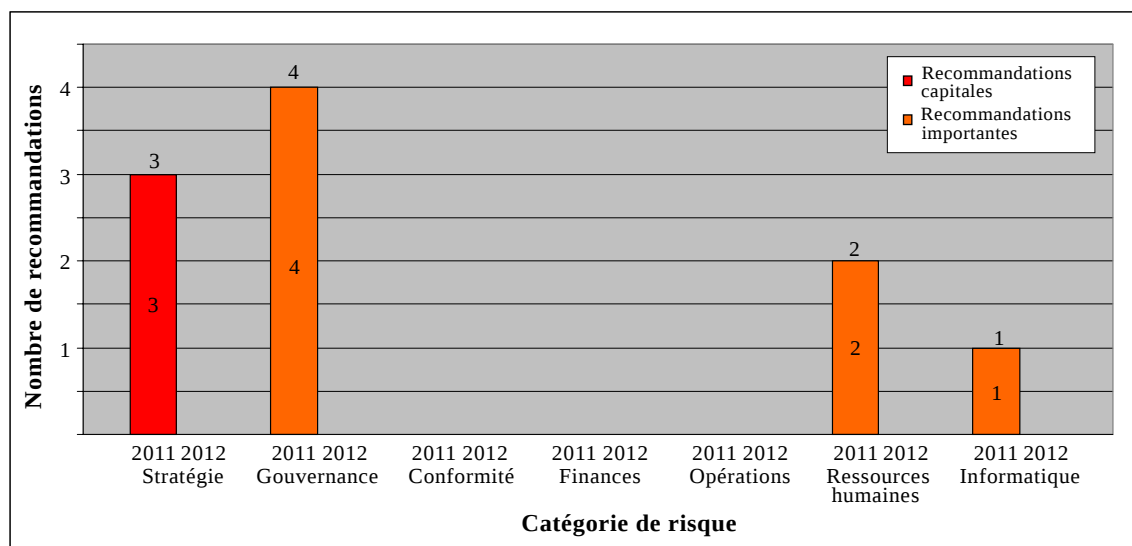
80. En 2012, le BSCI a publié un rapport sur un contingent et un rapport d'enquête concernant la FINUL. En outre, il a publié un rapport de clôture relatif à un comportement répréhensible non avéré à la FINUL (0164/12), il avait trois affaires en cours et a ouvert deux nouvelles enquêtes.

- *Rapport sur un contingent, concernant le vol présumé de carburant par des soldats de la paix à la FINUL (0218/10)*
- *Rapport d'enquête sur l'usage abusif de ressources informatiques par un fonctionnaire de la FINUL (0167/11)*

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)

Figure XVII

Recommandations d'audit adressées à la MINUK en 2011 et 2012, par catégorie de risque



81. En 2012, le BSCI a adressé un rapport d'audit à la MINUK :

- *Liquidation des avoirs (AP2011/650/01).*

Activités d'enquête

82. En 2012, le BSCI a publié un rapport d'enquête concernant la MINUK.

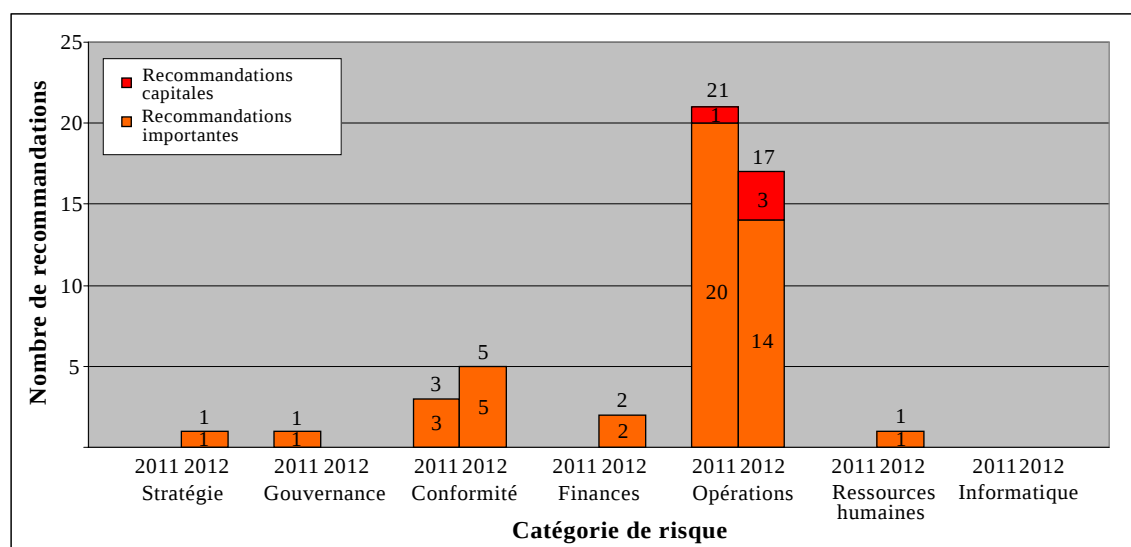
- *Rapport d'enquête sur un cas de fraude portant sur l'indemnité pour frais d'études, imputable à un ancien fonctionnaire de la MINUK (0458/11)*

83. (Affaire n° 0458/11). Un ancien fonctionnaire de la MINUK a présenté deux demandes d'indemnité pour frais d'études frauduleuses, a créé de toutes pièces un portail en ligne censé être celui de l'école indiquée dans ses demandes et créé un compte courriel censé être celui de cette école, qu'il a utilisé pour répondre à une demande de renseignements de l'Organisation des Nations Unies, faisant ainsi croire qu'un représentant de l'école était l'auteur du message. L'ancien fonctionnaire a aussi fait croire à l'existence d'une école qui n'existait pas. Le BSCI a proposé de mettre en recouvrement la somme de 14 484,00 dollars et a recommandé de saisir les autorités nationales compétentes de cette affaire. En décembre 2012, l'Organisation a transféré l'affaire aux autorités locales.

Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)

Figure XVIII

Recommandations d'audit adressées à la MINUL en 2011 et 2012, par catégorie de risque



84. En 2012, le BSCI a adressé à la MINUL six rapports d'audit contenant 26 recommandations :

- *Services de transport (AP2011/626/07);*
- *Programme relatif aux affaires civiles (AP2011/626/01);*
- *Programme d'appui à la réforme de l'appareil de sécurité (AP2011/626/08);*
- *Projets à impact rapide (AP2011/626/12);*
- *Décaissements (AP2011/626/10);*

- *Comité local des marchés (AP2012/626/06).*

Les principaux résultats sont présentés ci-dessous.

a) Risque stratégique

Recommandations importantes

85. *Programme d'appui à la réforme de l'appareil de sécurité (AP2011/626/08).* Du fait, principalement, que leurs rôles respectifs dans la réforme de l'appareil de sécurité n'étaient pas clairement définis, la plupart des services organiques intéressés de la MNUL n'avaient pas restructuré leurs programmes afin d'identifier précisément les activités et les réalisations liées à cette réforme. En outre, si le budget axé sur les résultats faisait état des résultats escomptés et des produits correspondants, les services organiques n'avaient pas précisé les activités qu'ils devaient entreprendre pour s'acquitter du mandat de la MINUL dans le domaine de la réforme de l'appareil de sécurité. Ils ne disposaient pas non plus d'un plan d'ensemble assorti d'échéances pour l'achèvement des travaux. Par exemple, plusieurs tâches importantes définies par le Conseiller de la Mission dans le domaine de la réforme de l'appareil de sécurité n'avaient pas été incluses dans les plans de travail des services organiques. Ces tâches étaient notamment les suivantes : a) l'application d'un mécanisme destiné à améliorer l'efficacité de l'échange d'informations entre l'administration centrale et les comités sur les questions de sécurité; b) la rédaction et l'adoption de la nouvelle loi sur la réforme de la police; c) la définition du rôle des forces armées du Libéria aux frontières; et d) la mise en place de mécanismes de coordination efficaces entre la police nationale, le ministère public et les tribunaux. La MINUL a accepté la recommandation du BSCI tendant à ce qu'elle précise et définisse formellement le rôle de ses services organiques dans le domaine de la réforme de l'appareil de sécurité, notamment en identifiant clairement dans les plans de travail respectifs de ses services les activités à mener à l'appui de la réforme. La MINUL a en outre déclaré qu'elle veillerait à ce que des liens soient établis aux niveaux des politiques et des programmes, entre les composantes afférentes à la réforme de l'appareil de sécurité et à l'état de droit.

b) Risque lié aux opérations

i) Recommandations capitales

86. *Services de transport (AP2011/626/07).* Faute de procédures efficaces et adaptées de protection des actifs, la MINUL n'a pas été en mesure de retrouver 70 véhicules, dont 18 avaient été affectés à la section des transports. La MINUL a accepté, comme l'a recommandé le BSCI, de dresser un inventaire complet des véhicules et d'engager une enquête à propos de ceux qui n'ont pu être trouvés. L'inventaire complet a été réalisé et les véhicules qui n'ont pas été trouvés ont été signalés, pour suite à donner, à la Section de la sécurité.

87. *Services de transport (AP2011/626/07).* Par suite du vol de quatre véhicules dans le garage de la Section des transports, des mesures de sécurité supplémentaires ont été prises, notamment le contrôle systématique des véhicules quittant les lieux et l'installation de caméras de télévision en circuit fermé. Cependant, sur 64 caméras de télévision en circuit fermé, 20 ne fonctionnaient pas. De surcroît, les systèmes de caméras de télévision en circuit fermé n'avaient pas la capacité de stocker les

données pendant plus de sept jours et ces données n'étaient pas conservées sur un support de stockage, ce qui rendait difficile, en cas de vol, le contrôle des allées et venues. En outre, étant donné que les permis de conduire génériques que pouvaient utiliser les fonctionnaires pour conduire les véhicules ne portaient pas la mention du nom du chauffeur, il était difficile de s'assurer que les véhicules étaient utilisés de façon responsable. Le BSCI a recommandé, et la MINUL a accepté, de renforcer les mesures de protection des véhicules. La MINUL a indiqué que toutes les caméras de télévision en circuit fermé avaient été réparées et que l'utilisation des permis de conduire génériques avait cessé.

88. *Services de transport (AP2011/626/07)*. Le travail de la Section des transports s'est caractérisé par une grande inefficacité, cette section n'ayant pas atteint les objectifs de réalisations visés. Par exemple, en 2010/11, les travaux d'entretien, qui auraient dû prendre trois à quatre heures par véhicule, prenaient en moyenne sept jours. Ces retards importants ont été attribués au manque de pièces détachées et à l'absence d'un calendrier d'entretien approprié. En outre, 12 des 21 véhicules lourds de la Mission étaient restés au garage pendant plus d'un an et les autres, pendant plus de trois ans, en raison du manque de pièces détachées telles que des pneus et des pompes à eau. Le BSCI a recommandé, et la MINUL a accepté, d'examiner les opérations de la Section des transports en vue d'améliorer les résultats.

ii) *Recommandations importantes*

89. *Projets à impact rapide (AP2011/626/12)*. Faute de procédures adaptées et efficaces pour sélectionner, exécuter et contrôler les projets à impact rapide, seuls 2 des 25 projets examinés par le BSCI ont été achevés dans le délai prévu de 3 mois. Par exemple, l'exécution de 13 des projets avait pris jusqu'à 36 mois et celle de 10 autres était en cours depuis un certain temps, pouvant aller jusqu'à 36 mois également. En outre, le rapport sur les dépenses requis, portant sur un montant de 300 000 dollars, n'avait toujours pas été présenté par les partenaires d'exécution plus de 6 mois après sa date d'exigibilité. Le Comité d'examen des projets chargé de superviser le programme des projets à impact rapide manquait d'efficacité, étant donné que ses attributions n'étaient pas clairement définies, et notamment qu'il ne disposait pas de critères pour sélectionner et approuver les projets. Les inspections initiales des sites requises aux fins d'évaluer la viabilité des projets n'étaient pas toujours effectuées, le suivi des projets n'était pas assuré de façon suffisante et des avances étaient accordées aux partenaires d'exécution sans que soient établis les rapports d'évaluation et de résultat requis. La MINUL a accepté les recommandations du BSCI et établi des critères de sélection des projets. En outre, elle était en train de définir les attributions du Comité d'examen des projets et de renforcer les procédures de gestion des projets à impact rapide. La MINUL a confirmé que quatre projets seulement n'avaient pas été achevés depuis l'audit. Ces projets étaient situés dans la région limitrophe de la Côte d'Ivoire, qui était difficile d'accès en raison du très mauvais état du réseau routier, tout particulièrement pendant la saison des pluies.

Activités d'enquête

90. En ce qui concerne la MINUL, le BSCI a publié en 2012 deux rapports sur des contingents et six rapports d'enquête (voir ci-dessous). En outre, le BSCI a publié sept rapports de clôture concernant des comportements répréhensibles non avérés à la MINUL (0219/11, 0218/11, 0597/11, 0368/11, 0408/09, 0221/11, 0315/09); il avait six affaires en cours et a ouvert quatre nouvelles enquêtes.

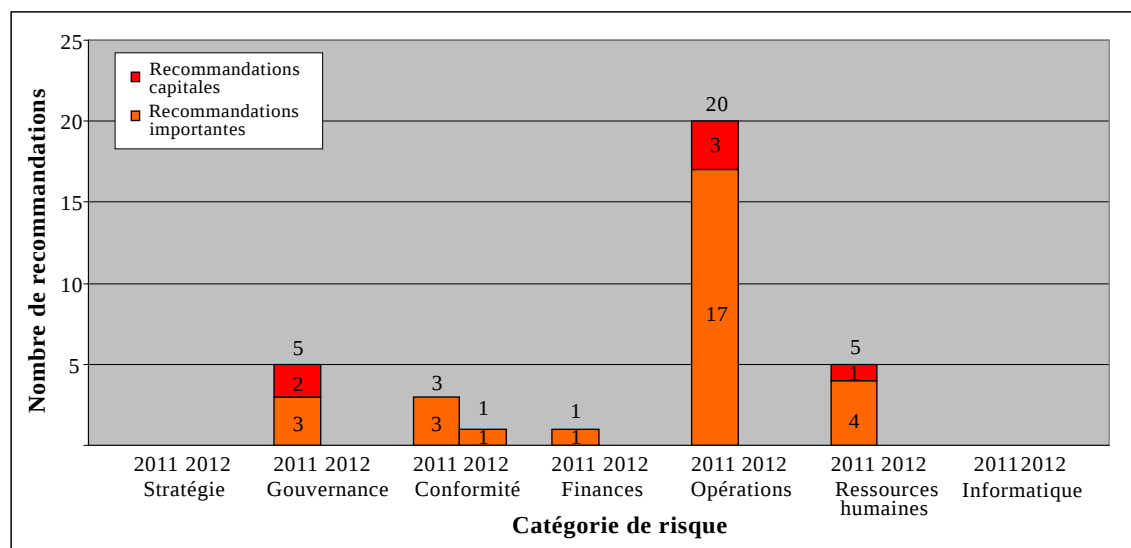
- *Rapport sur un contingent, concernant une affaire d'exploitation et d'atteintes sexuelles et autres fautes commises par des soldats de la paix de la MINUL (0570/10)*
- *Rapport sur un contingent, concernant une affaire d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des soldats de la paix de la MINUL (0480/09)*
- *Rapport d'enquête sur une tentative de fraude de la part d'un fonctionnaire à la MINUL (0231/12)*
- *Rapport d'enquête sur une affaire de corruption à la MINUL (0122/11)*
- *Rapport d'enquête sur une affaire de fraude impliquant un cadre de l'Association du personnel national de la MINUL (0141/11)*
- *Rapport d'enquête sur des atteintes sexuelles commises par un fonctionnaire de la MINUL (0433/10)*
- *Rapport d'enquête sur une affaire d'exploitation et d'atteintes sexuelles et autres fautes commises par un observateur militaire à la MINUL (0333/11)*
- *Rapport d'enquête sur une affaire d'exploitation sexuelle d'un mineur et d'atteintes sexuelles sur la personne d'un mineur par un fonctionnaire à la MINUL (0311/11)*

91. (Affaire n° 0408/09). Un fonctionnaire de la MINUL a abusé sexuellement de mineures de la région, qu'il avait, pour nombre d'entre elles, attiré dans sa résidence en leur promettant assistance et sécurité financières. Après une tentative apparemment infructueuse de faire chanter le fonctionnaire, une femme, avec qui celui-ci avait eu une relation sexuelle, l'a dénoncé à la police locale. Le fonctionnaire a été arrêté mais, alors qu'il était assigné à résidence, s'est suicidé. Des éléments de preuve établis par le BSCI ont confirmé le comportement répréhensible du fonctionnaire; cependant, en raison de son décès, d'autres allégations selon lesquelles il aurait sexuellement abusé de mineurs lors d'affectations précédentes à l'ONU n'ont pas pu être pleinement confirmées.

Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)

Figure XIX

Recommandations d'audit adressées à la MINUS en 2011 et 2012, par catégorie de risque



92. En 2012, le BSCI a adressé à la MINUS deux rapports d'audit et une recommandation :

- Cession du matériel pendant la liquidation de la MINUS (AP2011/632/18);
- Questions d'environnement (AP2011/632/20).

Activités d'enquête

93. En 2012, le BSCI a publié six rapports d'enquête relatifs à la MINUS. Il a en outre publié cinq rapports de clôture relatifs à des comportements répréhensibles non avérés à la MINUS (0049/11, 0348/10, 0309/09, 0605/11, 0381/11).

- Rapport d'enquête sur un détournement de fonds destinés à la formation impliquant des membres de la Police des Nations Unies à l'ex-MINUS (0544/10)
- Rapport d'enquête sur un détournement de fonds destinés à la formation impliquant des membres de la Police des Nations Unies à l'ex-MINUS (0622/11)
- Rapport d'enquête sur le comportement répréhensible d'un observateur militaire à l'ex-MINUS (0492/10)
- Rapport d'enquête sur le comportement répréhensible d'un observateur militaire à l'ex-MINUS (0629/11)
- Rapport d'enquête sur le détournement de fonds destinés à la formation impliquant un membre de la Police des Nations Unies à l'ex-MINUS (0493/10)

- *Rapport d'enquête sur les atteintes sexuelles commises sur des mineurs par un fonctionnaire de l'ex-MINUS (0169/11)*

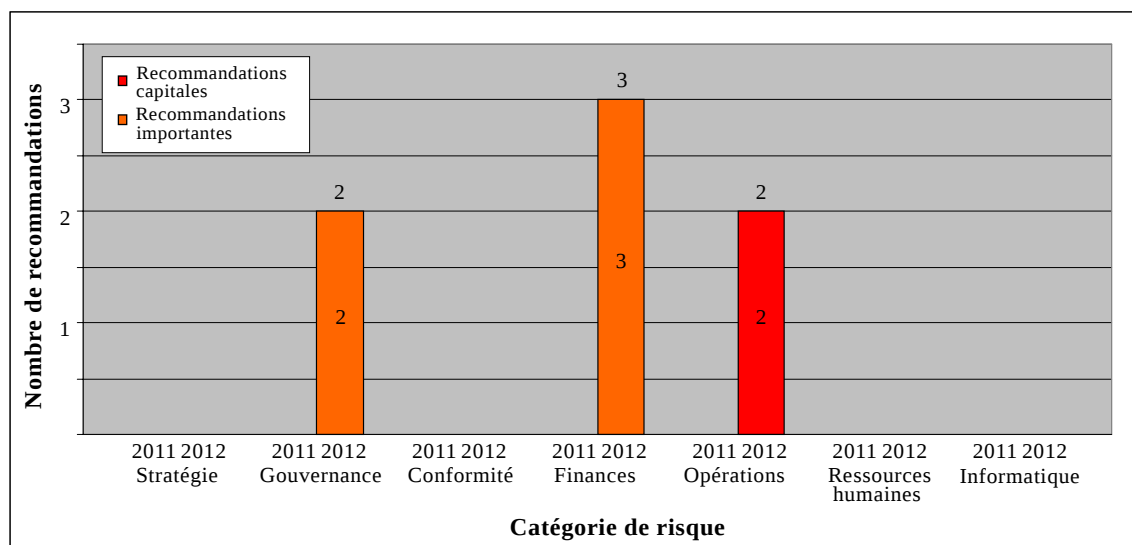
94. (*Affaire n° 0381/11*). À l'ex-MINUS, un important chargement de tabac avait été transporté dans la cargaison d'un avion de l'Organisation des Nations Unies. Il a été établi que ce chargement appartenait à des personnes non membres du personnel de l'Organisation et qu'il devait, à destination, être vendu sur le marché. S'il n'y a pas eu de comportement répréhensible de la part de fonctionnaires de l'Organisation, il y a eu en revanche une importante défaillance des procédures de manutention du fret à la Mission, qui a été aggravée par l'accroissement sensible tant des chargements officiels que des effets personnels transportés par suite de la liquidation de la MINUS et de la réaffectation des fonctionnaires de la MINUS à la MINUSS. Le BSCI a fait au Département de l'appui aux missions les recommandations qui s'imposent en vue de réduire autant que possible le risque auquel s'expose l'Organisation lors de la manutention du fret des missions.

95. (*Affaires n°s 0544/10 et 0622/11*). À l'ex-MINUS, deux membres de la Police des Nations Unies n'ont pas pu expliquer de façon satisfaisante ce qu'il était advenu de fonds destinés à la formation qui leur avaient été confiés. Le rapport du BSCI a été communiqué aux pays fournisseurs de personnel de police pour qu'ils y donnent suite; aucune réponse n'a été reçue à ce jour. Le 19 juillet 2012, le BSCI a communiqué son rapport au Département de l'appui aux missions. Les 6 et 7 août 2012, le Département a transmis son rapport aux différents pays fournisseurs de personnel de police pour qu'ils y donnent suite; à ce jour, aucune réponse de leur part n'a été reçue. Un autre rapport concernait un comportement répréhensible similaire impliquant un troisième membre de la Police des Nations Unies, qui n'a pas été avéré (*Affaire n° 0493/11*).

Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS)

Figure XX

Recommandations d'audit adressées à la MINUSS en 2011 et 2012, par catégorie de risque



96. En 2012, le BSCI a adressé à la MINUSS un rapport d'audit contenant sept recommandations :

- *Construction de la Maison des Nations Unies à Djouba (AP2012/633/01).*

Les principaux résultats sont exposés ci-dessous.

Risque lié aux opérations

i) Recommandations capitales

97. *Construction de la Maison des Nations Unies à Djouba (AP2012/633/01).* Dans la première phase de la construction de la Maison des Nations Unies à Djouba, il était prévu d'achever la construction de 13 bâtiments à usage de bureaux et de 200 logements pour le personnel avant la fin de mars de 2013 et la fin de décembre 2013, respectivement. Alors que les travaux étaient en cours, des retards ont été pris. Par exemple, 50 des 200 logements devaient être achevés en juin 2012; or, en novembre 2012, 20 l'étaient totalement et les 30 autres étaient à divers stades d'achèvement (de 30 à 75 %). Ces retards étaient surtout imputables à un manque de planification et de coordination. Par exemple : a) l'entrepreneur engagé et déployé sur le site pour construire un réservoir d'eau, pour un coût de 460 000 dollars, a dû attendre deux mois avant que l'emplacement du réservoir soit déterminé; et b) un entrepreneur engagé pour exécuter trois projets ne disposait que du matériel suffisant pour exécuter un seul projet à la fois. Un montant de 20 000 dollars avait déjà été versé à un entrepreneur à titre de compensation pour le temps d'inactivité du personnel qu'il avait engagé. La MINUSS a accepté la recommandation du BSCI tendant à ce qu'elle améliore la planification des projets afin d'éviter les retards d'exécution. Un Comité directeur a été créé et chargé de superviser et de contrôler l'exécution des projets de construction.

ii) Recommandations importantes

98. *Audit de la construction de la Maison des Nations Unies à Djouba (AP2012/633/01).* La MINUSS ne s'est pas rigoureusement conformée au Manuel des achats des Nations Unies en ce qui concerne les marchés accordés aux fournisseurs pour la construction de 50 logements pour le personnel, d'une valeur de 540 504 dollars. À la demande du chef de projet, deux fournisseurs qui n'avaient pas répondu à la demande de manifestation d'intérêt envers la construction des logements, dont un fournisseur qui ne remplissait pas les conditions d'agrément requises, avaient été inscrits sur la liste restreinte des fournisseurs invités à soumissionner. Le marché a été adjugé à l'un des fournisseurs proposés par le chef de projet, alors même qu'il ne disposait pas du nombre d'années d'expérience requises. En ce qui concerne l'évaluation technique, le fournisseur proposé par le chef de projet a été classé septième sur huit et le marché lui a été attribué sur la base de son offre qui était inférieure d'environ 182 000 dollars à celle du concurrent immédiat qui, quant à lui, se classait au troisième rang sur la base de l'évaluation technique. L'exécution du projet a pris du retard et 20 seulement des 50 logements étaient achevés en novembre 2012, contre un objectif de 50 logements achevés avant juillet 2012. Aucune évaluation formelle des résultats n'avait été réalisée; toutefois, depuis la réalisation de l'audit, la MINUSS a rencontré deux fois l'entrepreneur pour examiner les questions de performance. La MINUSS a accepté la recommandation du BSCI tendant à ce qu'elle se conforme au Manuel des achats des Nations Unies en ce qui concerne l'agrément des fournisseurs, les appels

d'offres et l'évaluation des performances. Le Département de la gestion a par ailleurs confirmé qu'un nouveau Chef du service des achats avait été engagé et que la Division des achats du Siège avait prévu d'organiser en 2013 la visite d'un assistant qui serait chargé de conseiller la Mission dans ses activités de passation des marchés.

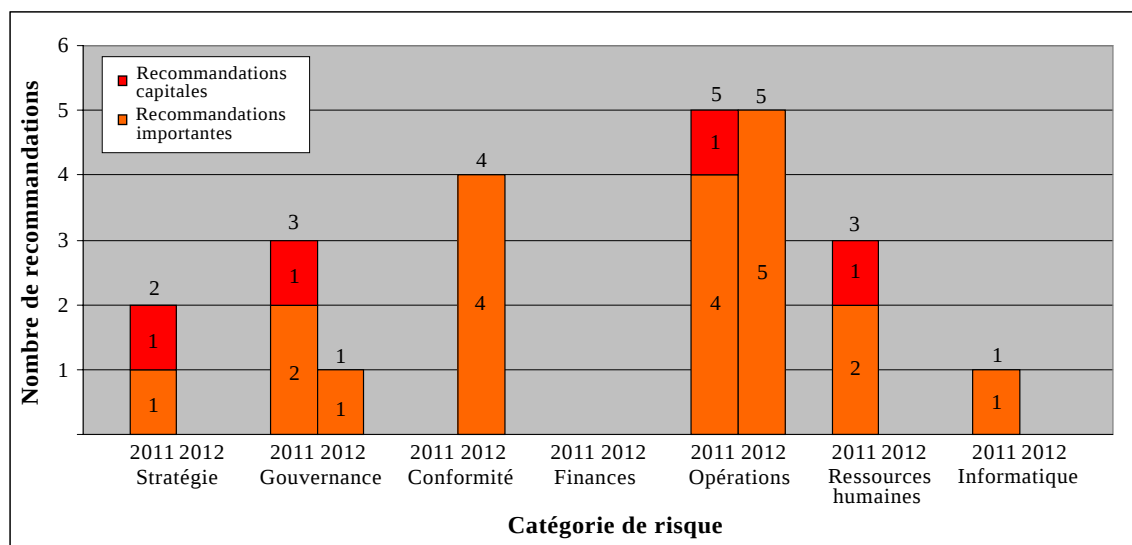
Activités d'enquête

99. En 2012, le BSCI avait 10 affaires en cours et a ouvert 19 nouveaux dossiers d'enquête.

Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)

Figure XXI

Recommandations d'audit adressées à la MINUT en 2011 et 2012, par catégorie de risque



100. En 2012, le BSCI a adressé à la MINUT quatre rapports d'audit contenant dix recommandations :

- *Gouvernance démocratique et soutien électoral (AP2011/682/01);*
- *Gestion des carburants (AP2011/682/04);*
- *Activités d'achat (AP2012/682/01);*
- *Programmes relatifs aux questions d'égalité entre les sexes (AP2012/682/04).*

Les principaux résultats sont présentés ci-dessous :

Risque lié aux opérations

Recommandations importantes

101. *Gestion des carburants (AP2011/682/04).* La MINUT a établi des instructions permanentes pour aider le personnel à gérer les opérations relatives aux carburants;

toutefois, ces instructions devaient être améliorées étant donné que le contrôle de la réception des carburants présentait les irrégularités suivantes : a) aucun représentant de la MINUT n'était présent lors des livraisons de carburant d'aviation; b) des membres non autorisés du personnel avaient reçu du carburant pour véhicules terrestres; et c) les relevés des réceptions de carburant d'aviation et de carburant pour véhicules terrestres étaient incomplets. Les contrôles devaient également être renforcés dans d'autres domaines : il fallait notamment établir les relevés des inventaires périodiques, mener des analyses de consommation régulières et veiller à ce que le matériel de stockage de carburant soit bien entretenu. Ces procédures n'étaient pas systématiquement appliquées, ce qui créait le risque certain que le vol ou la perte de carburant ne soient pas détectés. La MINUT a appliqué, comme l'avait recommandé le BSCI, des mesures propres à renforcer les contrôles internes sur les carburants, notamment des procédures mises à jour et un meilleur suivi de la consommation de carburant.

Activités d'enquête

102. En 2012, le BSCI a publié un rapport d'enquête concernant la MINUT, avait quatre affaires en cours et a ouvert trois nouvelles enquêtes.

- *Rapport d'enquête visant un fonctionnaire de la MINUT sur des irrégularités dans les achats, un conflit d'intérêts et une activité extérieure non autorisée (0032/10)*

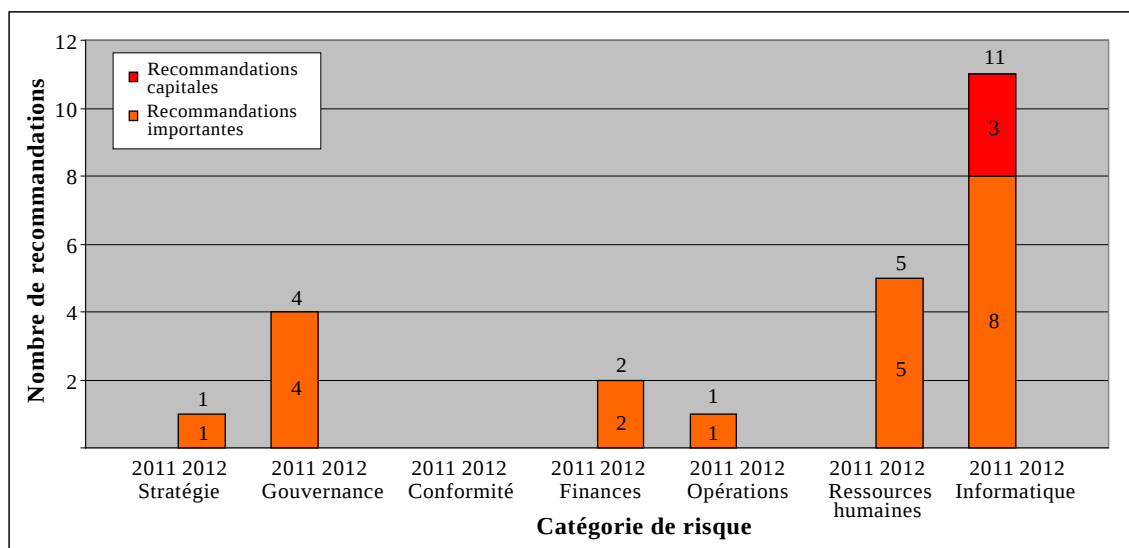
Office des Nations Unies à Nairobi

103. (*Affaire n° 0238/11*). Il a été signalé qu'à l'Office des Nations Unies à Nairobi, un fonctionnaire de rang supérieur d'un organisme du système des Nations Unies avait chargé un fonctionnaire du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie d'engager un tiers pour porter atteinte au Chef du Bureau régional de cet organisme. La police du pays hôte a ensuite arrêté le fonctionnaire du Bureau d'appui de l'ONU ainsi que deux locaux, et tous trois sont dans l'attente de leur procès et accusés d'entente en vue de commettre un meurtre. Le Département de l'appui aux missions a transmis le rapport du BSCI au Bureau de la gestion des ressources humaines et à l'organisme intéressé, qui prendront les mesures nécessaires en ce qui concerne le fonctionnaire.

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)

Figure XXII

Recommandations d'audit adressées à l'ONUCI en 2011 et 2012, par catégorie de risque



104. En 2012, le BSCI a adressé à l'ONUCI deux rapports d'audit contenant huit recommandations :

- *Recrutement de personnel sur le plan national (AP2011/640/08);*
- *Services médicaux (AP2011/640/09).*

Les principaux résultats sont présentés ci-après.

Risque de défaut de conformité

Recommandations importantes

105. *Recrutement de personnel sur le plan national (AP2011/640/08).* L'ONUCI n'a pas fait en sorte que : a) les avis de vacance de poste contiennent toutes les informations requises; b) les avis de vacance de poste soient affichés suffisamment longtemps pour permettre aux intéressés de poser leur candidature; et c) les références de tous les candidats admis soient vérifiées. En ce qui concerne le recrutement de vacataires, l'ONUCI ne s'était pas conformée à l'instruction administrative ST/AI/1999/7, étant donné qu'elle avait engagé des vacataires pour une durée plus longue que celle qui est prévue. L'ONUCI a accepté la recommandation du BSCI, a établi des instructions permanentes propres à la Mission pour le recrutement de personnel sur le plan national et a mis en place un mécanisme de suivi pour assurer la conformité aux dispositions applicables.

Activités d'enquête

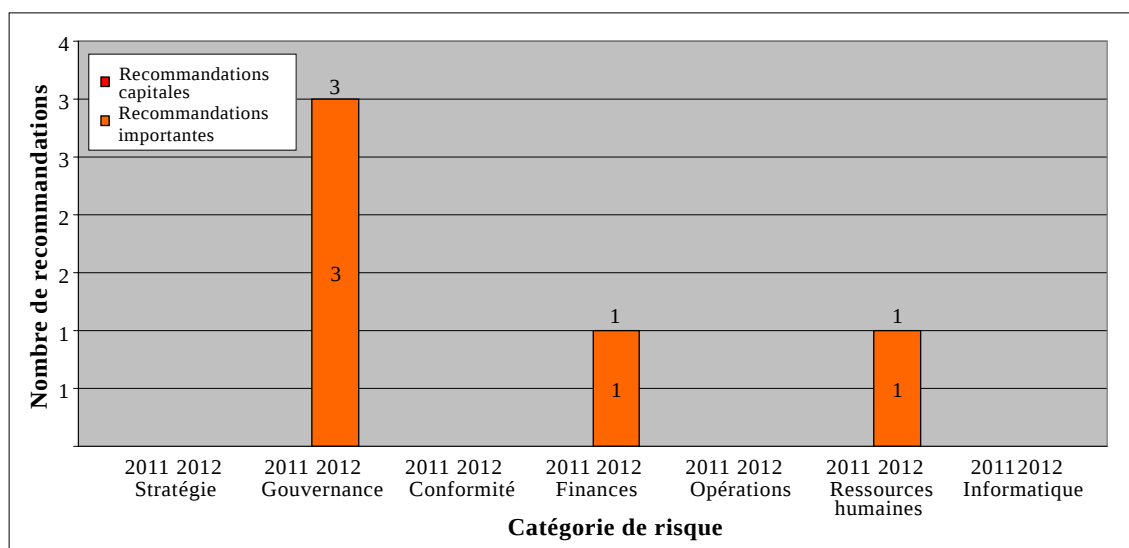
106. En 2012, le BSCI a publié quatre rapports concernant des contingents et un rapport d'enquête relatif à l'ONUCI, avait 13 affaires en cours et a ouvert huit nouvelles enquêtes.

- *Rapport sur un contingent, concernant une tentative de fraude impliquant des soldats de la paix à l'ONUCI (0525/10)*
- *Rapport sur un contingent, concernant un faux et une tentative de fraude impliquant un soldat de la paix de l'ONUCI (0354/11)*
- *Rapport sur un contingent, concernant une affaire d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des soldats de la paix de l'ONUCI (0388/11)*
- *Rapport sur un contingent, concernant une affaire d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des soldats de la paix de l'ONUCI (002/12)*
- *Rapport d'enquête sur une affaire d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant un membre de la Police des Nations Unies à l'ONUCI (0604/11)*

Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

Figure XXIII

Recommandations d'audit adressées au Centre régional à l'ONUCI en 2011 et 2012, par catégorie de risque



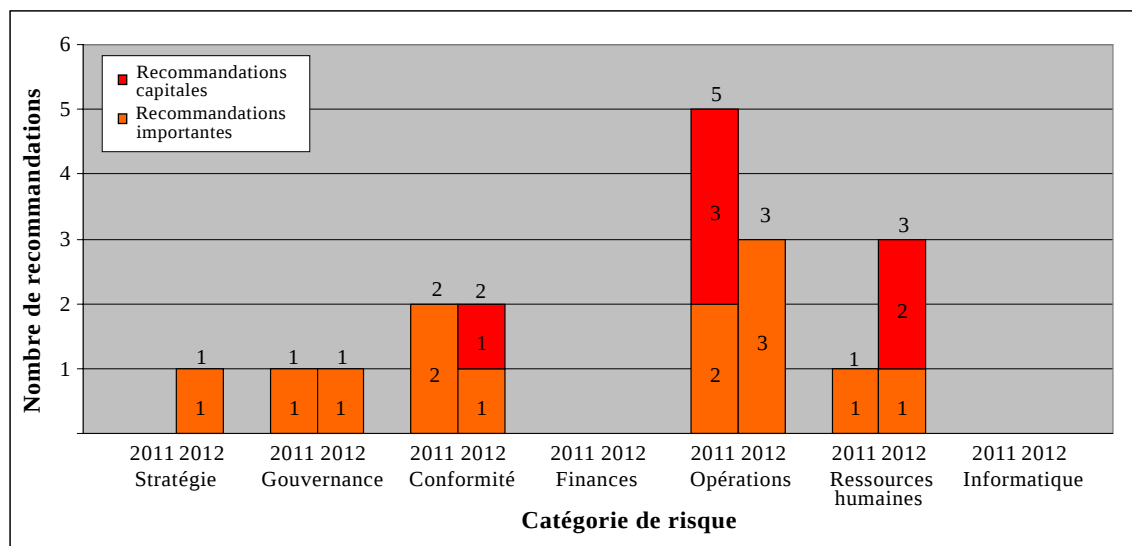
107. En 2012, le BSCI a adressé au Centre régional un rapport d'audit contenant cinq recommandations :

- *Audit du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale (AP2012/690/01).*

Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA)

Figure XXIV

Recommandations d'audit adressées au Centre régional à l'UNSOA en 2011 et 2012, par catégorie de risque



108. En 2012, le BSCI a adressé à l'UNSOA trois rapports d'audit contenant 10 recommandations :

- *Activités d'achat (AP2011/638/04);*
- *Preuves soumises à l'appui de la budgétisation axée sur les résultats (AP2011/638/06);*
- *Sûreté et sécurité (AP2011/638/03).*

Les principaux résultats sont exposés ci-dessous.

Risque de défaut de conformité

Recommandations importantes

109. *Activités d'achat (AP/2011/638/04).* L'UNSOA a passé un marché, aux fins de la prestation de services d'évacuation sanitaire aérienne, assorti d'un plafond de 4,7 millions de dollars, avant d'avoir reçu de la Division des achats du Siège la délégation de pouvoir nécessaire à cet effet. En outre, en juillet 2009, l'UNSOA a directement fait appel à des services d'affrètement aérien, ce qui est normalement la tâche de la Division des achats du Siège. En avril 2011, le coût des services de transport aérien s'élevait à 4,5 millions de dollars. L'UNSOA a ensuite adressé à la Division des achats une demande de délégation de pouvoir pour les achats locaux. L'UNSOA a accepté la recommandation du BSCI et déclaré que désormais, elle ne prendrait aucune mesure en matière d'achat sans avoir reçu au préalable la délégation de pouvoir voulue. En outre, le Département de la gestion a déclaré que :

a) un nouveau marché en vue de la prestation de services d'évacuation médicale

aérienne en faveur de l'UNSOA avait été approuvé en novembre 2012; et b) des contrats de transport aérien supplémentaires avaient été établis.

Activités d'enquête

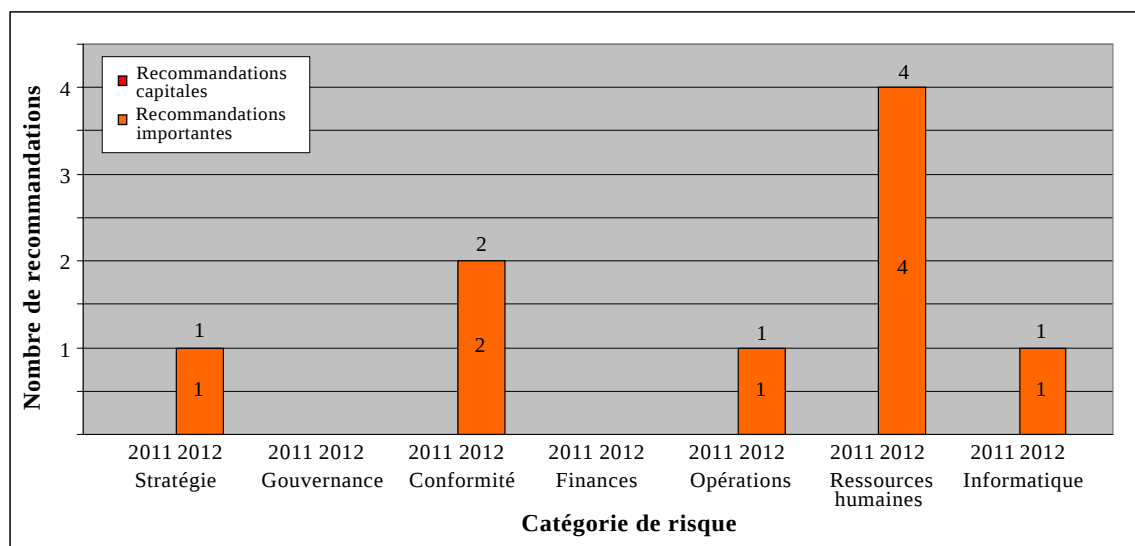
110. En 2012, le BSCI a publié un rapport d'enquête concernant l'UNSOA, avait cinq affaires en cours et a ouvert deux nouvelles enquêtes.

- *Rapport d'enquête sur le comportement répréhensible d'un fonctionnaire à l'UNSOA (0238/11)*

Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO)

Figure XXV

Recommandations d'audit adressées à l'UNSCO en 2011 et 2012, par catégorie de risque



111. En 2012, le BSCI a adressé à l'UNSCO deux rapports d'audit contenant neuf recommandations :

- *Gestion des ressources humaines (AP2012/678/02);*
- *Gestion de la sûreté et de la sécurité (AP2012/678/01).*